



Pays de Fayence
Provence d'Azur

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le **16/10/2023**

ID : 083-200004802-20231010-231010_16-DE



Service secrets

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS
ANNÉE 2022**

(décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015)

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le **16/10/2023**



ID : 083-200004802-20231010-231010_16-DE

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023



ID : 083-200004802-20231010-231010_16-DE

I. INDICATEURS TECHNIQUES	3
1. Territoire desservi	3
2. Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets	4
2.1 Collecte des déchets pris en charge par le service	4
2.1.1 Organisation du service déchets : moyens humains	4
2.1.2 Organisation du service déchets : moyens matériels	5
2.1.3 Collecte des ordures ménagères	6
2.1.3.1 Organisation de la collecte	6
2.1.3.2 Fréquence de collecte	6
2.1.3.3 Tonnage collecté	6
2.1.4 Collecte des encombrants	7
2.1.4.1 Organisation de la collecte	7
2.1.4.2 Fréquence de collecte	7
2.1.4.3 Tonnage collecté	7
2.1.5 Collecte sélective	7
2.1.5.1 Organisation de la collecte des emballages et des papiers	7
2.1.5.2 Organisation de la collecte du verre	7
2.1.5.3 Tonnages issus de la collecte sélective par type de collecte	8
2.1.5.4 Evolution des tonnages de collecte sélective (colonnes aériennes et conteneurs de regroupement)	8
2.1.6 Collecte des cartons pour les particuliers	9
2.1.6.1 Organisation de la collecte des cartons pour les particuliers	9
2.1.6.2 Tonnage collecté	9
2.1.7 Les déchetteries	9
2.1.7.1 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus des déchetteries située sur les communes de Tourrettes et de Bagnols-en-Forêt	9
2.1.7.2 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Tourrettes	11
2.1.7.3 Fréquentation de la déchetterie de Tourrettes	12
2.1.7.4 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt	13
2.1.7.5 Fréquentation de la déchetterie de Bagnols	13
2.1.7.6 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus de la déchetterie automatique de Montauroux	14
2.1.7.7 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie automatique ..	15
2.1.7.8 Fréquentation de la déchetterie automatique	15
2.1.7.9 Tonnages des matériaux collectés sur les déchetteries	16
2.1.8 Collecte des textiles, linge de maison et chaussures	16
2.1.9 Les Eco-organismes	17
2.2 Collecte des déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Fayence	18
2.2.1 La redevance spéciale pour les déchets non ménagers	18
2.2.2 La collecte des cartons	18
2.2.2.1 Collecte des cartons	18



2.2.2.2 Evolution du tonnage de cartons	19
2.3 Bilan des tonnages collectés	19
2.3.1 Tonnages collectés	19
2.3.2 Evolution des performances de collecte	20
2.3.3 Production de déchets par rapport à 2015	20
3. Indicateurs techniques relatifs au traitement des déchets	21
3.1 Organisation du traitement des ordures ménagères	21
3.2 Organisation du traitement des matériaux issus des déchetteries	21
3.2.1 Déchetterie de Bagnols-en-Forêt.....	21
3.2.2 Déchetteries de Tourrettes et de Montauroux	22
3.3 Organisation du traitement des matériaux issus des Points d'Apport Volontaire	22
3.3.1 Traitement du verre	22
3.3.2 Traitement des papiers et des emballages.....	23
3.4 Taux global de valorisation.....	23
4. Prévention des déchets ménagers et assimilés	24
4.1 Composteurs individuels	24
4.2 Composteurs collectifs	24
4.3 Les animations	24
4.4 Opération « Laisse parler ton cœur » - collecte de jouets d'occasion organisée par Ecosystem	26
4.5 La collecte des sapins de Noël	27
II. INDICATEURS FINANCIERS	28
1. COÛTS DES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES	30
2. COÛT COMPLET DU SERVICE	30
2.1 Coût et financement du service public	30
2.2 Structure du coût.....	31
2.2.1 Structure du coût par poste de charge	31
2.2.2 Structure du coût par poste de produits	31
2.2.3 Répartition des charges, des produits et du financement.....	31
2.2.4 Les cinq principaux postes de charges du service	32
2.3 Coût des différents flux de déchets	33
2.3.1 Coût total par flux de déchets.....	33
2.3.2 Evolution des coûts	34
2.3.3 Part des flux dans le coût du service public.....	34
2.3.4 Coûts aidées par habitant	35
2.3.5 Coûts aidés à la tonne	36
III. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022	37
IV. EVOLUTION DU SERVICE	41
4.1 Evènements marquants du début de l'année 2023	41
4.2 Perspectives d'évolution de la fin de l'année 2023	45

I. INDICATEURS TECHNIQUES

1. Territoire desservi



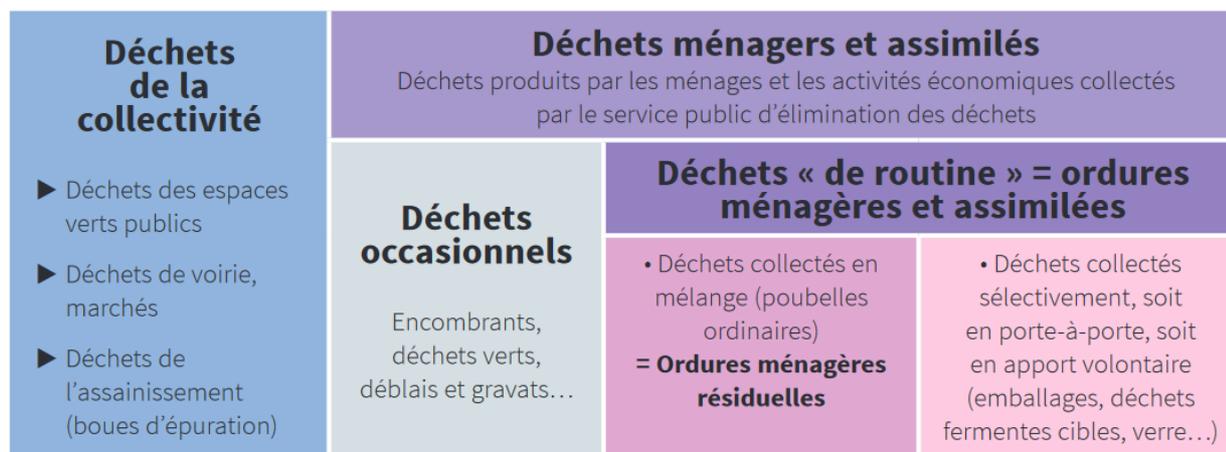
La Communauté de communes du Pays de Fayence compte 9 communes.

Elle exerce les **compétences collecte et traitement pour l'ensemble des communes à l'exception de Bagnols-en-Forêt** pour laquelle elle n'exerce que la compétence collecte.

La compétence traitement pour la commune de Bagnols-en-Forêt a été transférée au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), auquel Bagnols-en-Forêt adhérait avant d'être rattachée à la Communauté de communes. Ainsi, la Communauté de communes rembourse au SMIDDEV tous les frais relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de Bagnols-en-Forêt.

2. Indicateurs techniques relatifs à la collecte

2.1 Collecte des déchets pris en charge par le service



Source : ADEME

Les déchets pris en charge par le service sont les déchets ménagers et assimilés ainsi que les déchets issus des marchés et des espaces verts publics.

2.1.1 Organisation du service déchets : moyens humains

- **Bilan des moyens humains**

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022
Administratif	5	5	6	6	6
Ambassadeur du tri	1	1,5	1,5	2	2
Maintenance				2	4
Déchetteries	4	5,5	5,5	5,5	5.5
Quai de transfert	1	1	1	1	1
Régie de collecte	29	30	30	30,5	30.5
Mécanique	2	2	2	2	2
TOTAL	42	45	46	49	51

Afin de renforcer les équipes durant la période estivale (juillet et août), 6 saisonniers ont été recrutés pour la régie de collecte et les déchetteries, soit un saisonnier de plus pour la collecte que l'année précédente.

Deux agents sont venus renforcer l'équipe de maintenance en vue de la mise en place de la redevance incitative.

- Bilan des accidents de travail et maladies**

Type d'arrêt	Nombre de jours			Nombre de jours		
	2020	2021	Evolution	2021	2022	Evolution
Accident de service	242	246	2%	246	265	8%
Maladie	1258	615	-51%	615	447	-27%
Services non fait	41	14	-66%	14	18	29%
TOTAL	1541	875	-43%	875	729	-17%

Pour cette année, on constate que le nombre d'arrêt maladie a bien diminué (-27%), en parallèle on peut noter une hausse des services non fait. Cela peut s'expliquer par le fait que suite au retour du jour de carence en cas de maladie, les agents optent pour un service non fait.

Le nombre d'accident de travail a légèrement augmenté (+8% soit 20 jours).

2.1.2 Organisation du service déchets : moyens matériels

- Les véhicules et engins**

Les véhicules	
Véhicules de collecte des ordures ménagères, des emballages, des papiers et des cartons	1 benne de 14m3
	7 bennes de 12m3
	2 benne de 9m3
	3 bennes de 8m3
Véhicules pour la collecte des encombrants	2 camions plateau VL avec hayon
	1 camion plateau VL avec grue
Véhicule pour le quai de transfert	1 camion ampliroll
Voitures	1 voiture pour les mécaniciens
	1 voiture pour le responsable d'exploitation
	1 voiture et 1 utilitaire pour la maintenance des conteneurs
	1 voiture pour le service administratif
Engins pour les déchetteries	2 tractopelles et 1 pelle mécanique



- Moyens matériels**

Les moyens matériels
1 quai de transfert
Des locaux sociaux pour les agents de collecte
1 aire de lavage
1 garage pour la réparation des véhicules
2 déchetteries et 1 déchetterie automatique



2.1.3 Collecte des ordures ménagères

2.1.3.1 Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères pour les 9 communes est effectuée en régie.

Pour les communes de Bagnols-en-Forêt et Saint-Paul-en-Forêt, les ordures ménagères sont majoritairement collectées en porte-à-porte. Des points de regroupement sont installés dans les cœurs de village et au bout des impasses que les camions de collecte ne peuvent emprunter. La commune de Saint-Paul-en-Forêt est également équipée de 2 conteneurs semi-enterrés.

Pour les communes de Callian, Fayence, Montauroux, Seillans, Tanneron et Tourrettes, les ordures ménagères sont majoritairement collectées en points de regroupement. La commune de Fayence est également équipée de 11 conteneurs semi-enterrés, celle de Montauroux de 12 et celle de Tourrettes de 9.

Pour la commune de Mons, les ordures ménagères sont collectées dans des conteneurs semi-enterrés au nombre de 15.

2.1.3.2 Fréquence de collecte

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Bagnols-en-Forêt (1^{er} secteur) *	X				
Bagnols-en-Forêt (2^{ème} secteur) *		X			
Saint-Paul-en-Forêt *			X		
Seillans	X			X	
Seillans (Brovès)		X			X
Tanneron	X				X
Esterets/Marjoris/Château Tournon *				X	
Villages	X		X		X
Intermédiaire	X		X		X
TF	X		X		X
MC	X		X		X
Plaine	X		X		X
FTCM		X		X	

* collecte en porte à porte

- Bagnols-en-Forêt 1^{er} secteur : côté est de la commune,
- Bagnols-en-Forêt 2^{ème} secteur : côté ouest de la commune,
- Villages : cœur de villages
- Intermédiaire :
- TF : Tourrettes et Fayence
- MC : Montauroux et Callian
- Plaine : Zone d'activité du territoire
- FTCM : Fayence, Tourrettes, Callian et Montauroux (points de regroupement nécessitant une collecte par jour)

Les cœurs de village ainsi que les points sensibles sont également collectés le samedi.

2.1.3.3 Tonnage collecté

Type de collecte	Année 2020	Année 2021	Evolution %	Année 2021	Année 2022	Evolution %
OM en bacs roulants	9 690,28 t	9 790,39 t	+1,03%	9 790,39 t	9 049,40 t	-7,57%
OM en semi-enterrés	915,92 t	915,92 t	0%	915,92 t	932,40 t	1,80%
Total	10 606,20 t	10 706,31 t	0,94%	10 706,31 t	9 981,80 t	-6,77%

L'annexe n°1 retrace l'évolution des tonnages d'ordures ménagères de 1980 à 2022

	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Production par habitants	376 kg/hab	371 kg/hab	372 kg/hab	343 kg/hab

Type de collecte	Quantité collectée	Nbre d'habitants	Production par habitants CCPF	Moyenne PACA*	Moyenne Var*
OM collectées	9 981,80 t	29 074 hab.	343 kg/hab	363 kg/hab	394 kg/hab

* Chiffres issus du « Tableau de bord 2021 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA

2.1.4 Collecte des encombrants

2.1.4.1 Organisation de la collecte

La collecte des encombrants pour les 9 communes est effectuée en régie. Lors de la collecte des encombrants, les dépôts sauvages sont également collectés.

2.1.4.2 Fréquence de collecte

Dans chaque commune, un jour précis est dédié à cette prestation, suivant un calendrier établi en début d'année.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

- Bagnols-en-Forêt : une fois par mois au minimum
- Callian : deux fois par mois
- Fayence : trois fois par mois
- Mons : deux fois par mois
- Montauroux : trois fois par mois
- Saint-Paul-en-Forêt : une fois par mois au minimum
- Seillans : deux fois par mois
- Tanneron : deux fois par mois
- Turrettes : trois fois par mois

2.1.4.3 Tonnage collecté

	Année 2020	Année 2021	Evolution %	Année 2021	Année 2022	Evolution %
Collecte des encombrants	285,20t	229,30t	-19,60%	229,30t	226,02 t	-1,43%

2.1.5 Collecte sélective

2.1.5.1 Organisation de la collecte des emballages et des papiers

La collecte sélective est organisée soit à partir de **points d'apport volontaire en colonnes aériennes (PAV)** soit à partir de **points de regroupement en bacs roulants** disposés dans les différents quartiers des communes.

Après les collectes des différents flux, les camions vident les flux collectés au quai de transfert de Montauroux :

- Pour les emballages, dans des caissons à compaction dédiés
- Pour les papiers, dans des remorques FMA (Fond Mouvant Alternatif).

Les caissons et remorques FMA sont ensuite acheminés par un transporteur (société PASINI SAS) vers le centre de tri du Muy (VALEOR – PIZZORNO) pour les emballages et vers l'Ecopôle au Capitou (SOFOVAR) pour les papiers.

2.1.5.2 Organisation de la collecte du verre

La collecte sélective du verre est organisée en **points d'apport volontaire en colonnes aériennes (PAV)** disposés dans les différents quartiers pour l'ensemble des communes à l'exception de la commune de Bagnols-en-Forêt pour laquelle la collecte du verre est effectuée en **points de regroupement en bacs roulants**.

Après les collectes, les camions vident le verre collecté :

- De Bagnols-en-Forêt, dans le caisson dédié qui se trouvent sur la Forêt. Les caissons sont ensuite acheminés par un transporteur (société PASINI SAS) vers le centre de tri du Muy (VALEOR – PIZZORNO).
- Pour les autres communes, directement au centre de tri du Muy

2.1.5.3 Tonnages issus de la collecte sélective par type de collecte

Matériaux	Points d'apports volontaires	Points de regroupement	TOTAL
Verre	1 087,31 t	170,56 t	1 257,87 t
Papiers	93,44 t	252,06 t	345,50 t
Emballages ménagers	160,98 t	736,02 t	897,00 t

2.1.5.4 Evolution des tonnages de collecte sélective (colonnes aériennes et conteneurs de regroupement)

Matériaux	Année 2020	Année 2021	Evolution %	Année 2021	Année 2022	Evolution %
Verre	1 068,45 t	1 165,22 t	9,06%	1 165,22 t	1 257,87 t	7,95%
Papiers	504,42 t	322,58 t	-36,05%	322,58 t	345,50 t	7,11%
Emballages ménagers	864,72 t	961,88 t	11,24%	961,88 t	897,00 t	-6,75%
Total	2 437,59 t	2 449,68 t	0,50%	2 449,68 t	2 500,37 t	2,07%

L'annexe n°2 retrace l'évolution des tonnages issus de la collecte sélective en PAV de 1997 à 2022

Production par habitants	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Verre	36 kg/hab	37 kg/hab	40 kg/hab	43 kg/hab
Papiers + emballages	42 kg/hab	48 kg/hab	45 kg/hab	43 kg/hab

Matériaux	Tonnage 2022	Nbre d'habitants	Production par habitant CCPF	Moyenne PACA*	Moyenne VAR*
Verre	1 257,87 t	29 074 hab.	43 kg/hab	26 kg/hab**	34 kg/hab**
Papiers	345,50 t		43 kg/hab	40 kg/hab***	51 kg/hab***
Emballages ménagers	897,00 t				

* Chiffres issus du « Tableau de bord 2021 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA

** Le ratio pour le verre des moyennes PACA et Var contient le verre issus des collectes des ménages mais également des professionnels

*** Le ratio pour les emballages et les papiers des moyennes PACA et Var contient le flux issus des collectes des ménages mais également des professionnels

Le ratio pour les emballages et les papiers des moyennes PACA et Var contient le flux issus des collectes des ménages mais également des professionnels, ainsi la production d'emballages et de papiers par habitant pour le Pays de Fayence si les tonnages de cartons des professionnels sont comptabilisés est **de 58 kg/hab.**

x

2.1.6 Collecte des cartons pour les particuliers

2.1.6.1 Organisation de la collecte des cartons pour les particuliers

Face à l'augmentation constante de cartons, une collecte pour les particuliers a été mise en place depuis mars 2021.

La collecte des cartons pour les particuliers est organisée à partir de **points d'apport volontaire en colonnes aériennes (PAV)** disposés dans les différents quartiers des communes.

Après les collectes, le camion va directement vider à l'Ecopôle du Capitou (SOFOVAR) pour être triés et mis en balle afin d'être évacués vers le repreneur.



2.1.6.2 Tonnage collecté

	Année 2021	Année 2022	Evolution %
Collecte des cartons	95,32 t	171,86 t	80,30%

2.1.7 Les déchetteries

2.1.7.1 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus des déchetteries située sur les communes de Tourrettes et de Bagnols-en-Forêt

L'accès aux déchetteries de Tourrettes et de Bagnols-en-Forêt est un service gratuit aux particuliers qui résident dans les communes du territoire dans la limite de 2 tonnes de végétaux, 2 tonnes de gravats et 1 tonnes d'autres apports par an. Au-delà, les apports sont facturés.

L'accès est également ouvert aux professionnels sur présentation d'un badge :

- domiciliés et/ou contribuables dans les communes du territoire.
- extérieurs à la Communauté de communes pouvant justifier de la réalisation de travaux sur le territoire.

L'accès aux professionnels est payant :

- 40€/t pour les déchets verts
- 45€/t pour les autres apports
- Majoration de 10€/t pour les professionnels extérieurs à la Communauté de communes.

La carte d'abonnement peut être obtenue au siège de la Communauté de Communes. Cette carte, facturée 10€, doit être présentée à chaque passage.

Depuis 2019, l'accès sur la déchetterie de Tourrettes se fait sur présentation d'un badge délivré par la Communauté de communes. Il en est de même depuis 2020 pour la déchetterie de Bagnols-en-Forêt.

Apports autorisés sur les déchetteries de Tourrettes et

Déchets verts	Huile de friture
Encombrants	Piles et batteries
Métaux	Papiers
Bois	Cartouches d'encre
Gravats inertes	Bouteilles de gaz
Gravats non inertes (plâtre...)	Tubes et lampes
Cartons	Pneumatiques
Déchets dangereux des ménages	Vêtements
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Capsules de café en métal
Huiles de vidange	Déchets d'ameublement



La déchetterie de Tourrettes se situe :
RD56 - Route de Bagnols-en-Forêt -
83440 TOURRETTES

Horaires d'ouvertures

Du lundi au samedi de 8h00 à 17h00
Fermée le dimanche et les jours
fériés



La déchetterie de Bagnols-en-Forêt est située : Chemin des Meules
- 83600 BAGNOLS-EN-FORÊT

Horaires d'ouvertures

Mardi, jeudi, vendredi : 8H00 - 13H00
Mercredi et samedi : 8H00 - 12H00
et de 13H00 - 16H30
Fermée le dimanche et les jours fériés

2.1.7.2 Evolution des tonnages des matériaux collectés Tourrettes

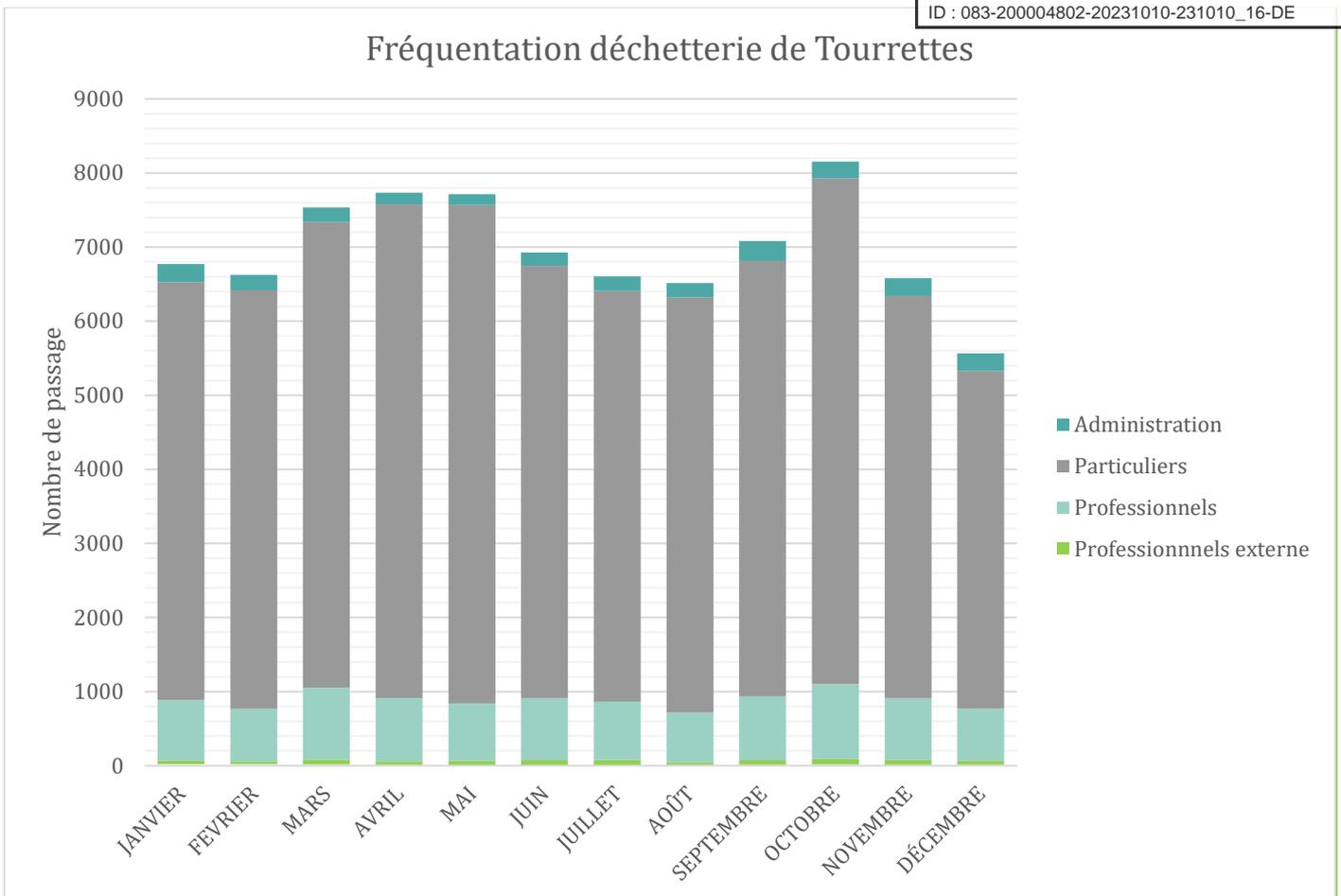
Matériaux	Année 2020	Année 2021	Evolution %	Année 2021	Année 2022	Evolution %
Encombrants	1 164,14 t	1 529,65 t	31,40%	1 529,65 t	1 414,83 t	-7,51%
Végétaux	4 870,95 t	5 339,55 t	9,62%	5 339,55 t	5 110,51 t	-4,29%
Métaux	567,04 t	566,20 T	-0,15%	566,20 t	422,38 t	-25,40%
D3E	337,41 t	368,22 t	9,13%	368,22 t	328,60 t	-10,76%
Bois	1 391,62 t	1 711,74 t	23,00%	1 711,74 t	1 151,71 t	-32,72%
Cartons	128,34 t	293,72 t	128,86%	293,72 t	239,73 t	-18,38%
Papiers	48,30 t	67,96 t	40,70%	67,96 t	51,12 t	-24,78%
Pneumatiques	37,42 t	36,66 t	-2%	36,66 t	46,93 t	28,01%
Piles et batteries	1,01 t	1,47 t	45,88%	1,47 t	1,05 t	-28,25%
Huiles minérales	8,91 t	14,22 t	59,60%	14,22 t	9,18 t	-35,44%
Emballages vides souillés	60,91 t	62,54 t	2,69%	62,54 t	53,91 t	-13,80%
Capsules « Nespresso »	3,42 t	1,37 t	-59,92%	1,37 t	NC	
Gravats propres	593,68 t	451,08 t	-24,02%	451,08 t	437,45 t	-3,02%
Gravats sales	1 359,96 t	1 847,15 t	35,82%	1 847,15 t	2 045,05 t	10,71%
DDS collectés par ECO-DDS	28,50 t	45,48 t	59,56%	45,48 t	45,93 t	0,99%
DDS hors ECO-DDS	29,20 t	20,30 t	-30,48%	20,30 t	29,16 t	43,61%
Radiographie	0,11 t	0,23 t	112,04%	0,23 t	0,15 t	-34,06%
Lampes usagées	0,77 t	0,70 t	-9,14%	0,70 t	0,80 t	14,94%
Mobiliers	507,08 t	603,80 t	19,07%	603,80 t	997,84 t	65,26%
TOTAL	11 138,76 t	12 962,03 t	16,37%	12 962,03 t	12 385,53 t	-4,45%

L'annexe n°3 retrace l'évolution des tonnages issus de la déchetterie de Tourrettes de 2017 à 2022

On note une faible diminution des tonnages par rapport à l'année 2021. Certaines diminutions de tonnages comme les métaux et les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sont dues au vol après la fermeture qui devient de plus en plus fréquent.

On constate également des reports de tonnages d'une filière à une autre comme pour une partie du bois et des encombrants que l'on retrouve maintenant dans l'ameublement.

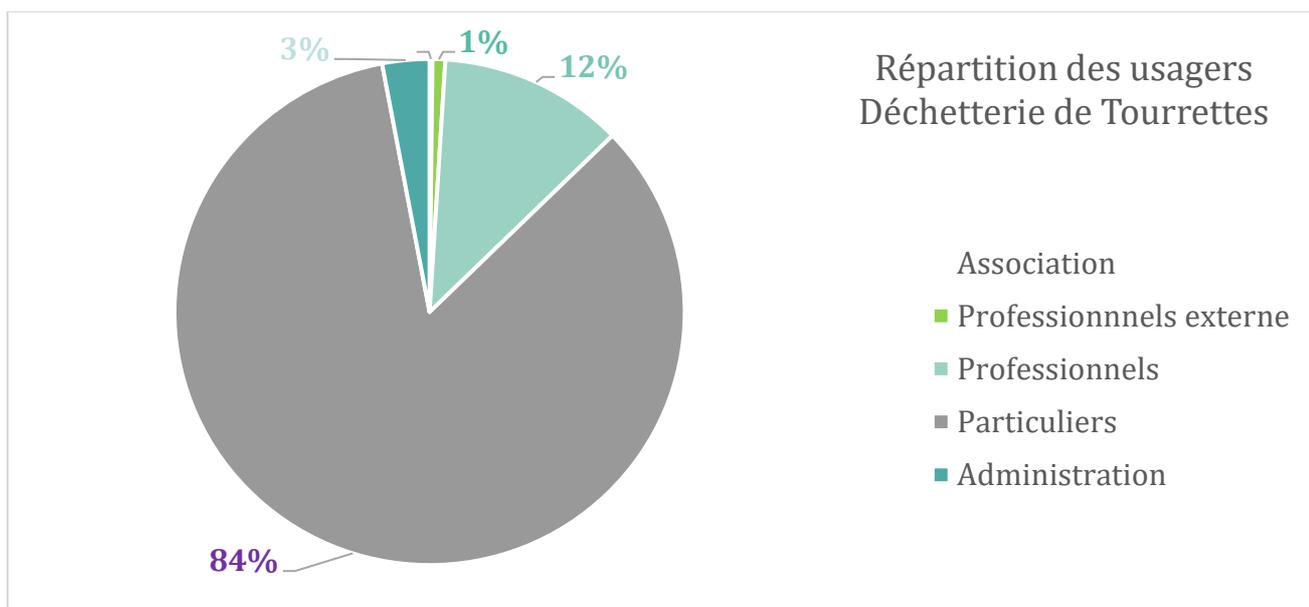
2.1.7.3 Fréquentation de la déchetterie de Tourrettes



La fréquentation moyenne journalière est de 275 usagers avec des pics à 310 usagers par jour en avril, mai et octobre.

En 2022, la fréquentation était de 256 usagers par jour. On constate une hausse de fréquentation de 7%.

La fréquentation est répartie de la façon suivante :



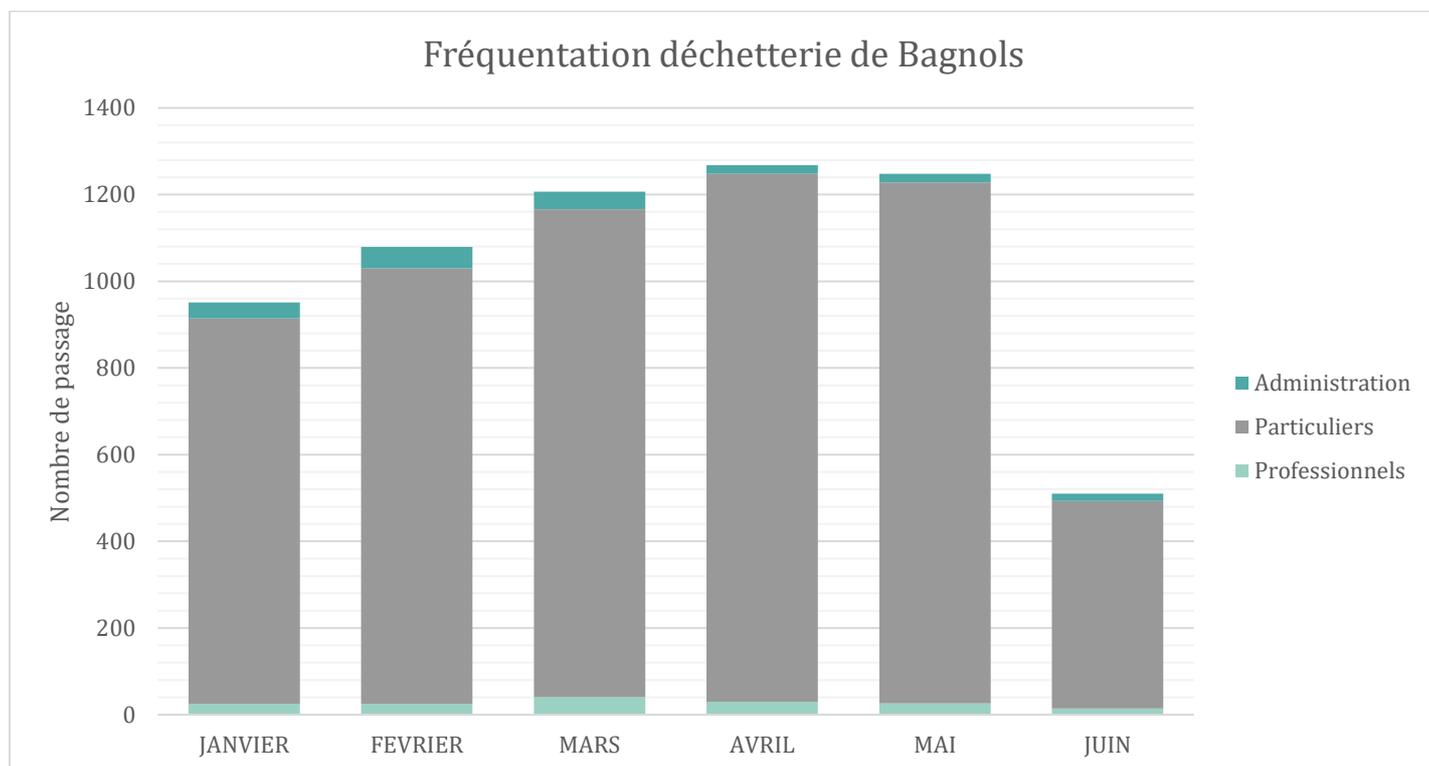
2.1.7.4 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur Bagnols-en-Forêt

Matériaux	Année 2020	Année 2021	Evolution %	Année 2021	Année 2022	Evolution %
Encombrants	140,58 t	129,70 t	-7,73%	129,70 t	150,00 t	15,63%
Végétaux	630,09 t	713,33 t	13,21%	713,33 t	608,31 t	-14,72%
Métaux	65,92 t	55,58 t	-15,69%	55,58 t	51,30 t	-7,70%
D3E	48,16 t	47,53 t	-1,31%	47,53 t	46,43 t	-2,31%
Bois	108,04 t	114,46 t	5,94%	114,46 t	104,48 t	-8,72%
Cartons	27,52 t	30,16 t	9,59%	30,16 t	28,89 t	-4,21%
Gravats propres	188,10 t	229,14 t	21,82%	229,14 t	183,03 t	-20,12%
Gravats non inertes	105,80 t	100,30 t	-2,20%	100,30 t	143,62 t	43,19%
Piles et batteries	0,30 t	0,25 t	-16,16%	0,25 t	0,24 t	-2,01%
DDS collectés par ECO-DDS	2,65 t	8,12 t	206,84%	8,12 t	7,02 t	-13,54%
DDS hors ECO-DDS	13,73 t	15,16 t	10,47%	15,16 t	11,55 t	-23,84%
Capsules « Nespresso »	2,06 t	0,60 t	-70,85%	0,60 t	NC	
Pneumatiques	3,80 t	1,16 t	-69,47%	1,16 t	3,10 t	-15,99%
Mobiliers	94,66 t	112,20 t	18,53%	112,20 t	104,58 t	-6,79%
TOTAL	1 431,39 t	1 557,71 t	8,82%	1 557,71 t	1 442,55 t	-7,54%

L'annexe n°4 retrace l'évolution des tonnages issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt de 2013 à 2022

On note une diminution globale des tonnages par rapport à l'année 2021, seuls les flux d'encombrants et de gravats inertes augmentent.

2.1.7.5 Fréquentation de la déchetterie de Bagnols

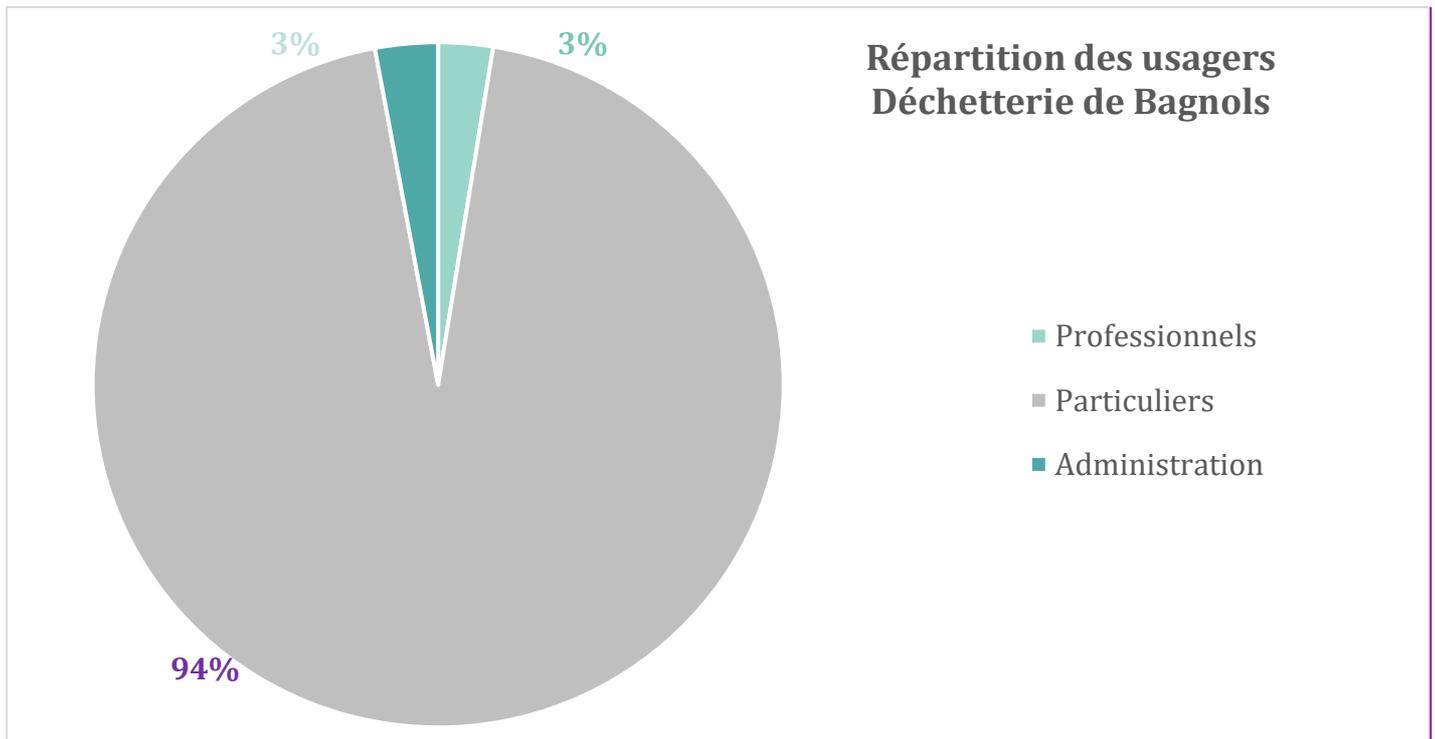


L'absence de données à partir de mi-juin est due au vol de l'ordinateur

La fréquentation moyenne journalière est de 55 usagers.

En 2022, la fréquentation était de 49 usagers par jour. On constate une hausse de fréquentation de 12%.

La fréquentation est répartie de la façon suivante :



2.1.7.6 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus de la déchetterie automatique de Montauroux



L'accès à la déchetterie automatique située sur la commune de Montauroux est un service gratuit aux particuliers qui résident dans les communes du territoire dans la limite d'une tonne par an. Au-delà, les apports sont facturés.

L'accès se fait obligatoirement sur présentation d'un badge et après signature d'une charte d'utilisation

Elle est située : *Quartier Fondurane – chemin du Biançon - 83440 MONTAUROUX*

Déchets acceptés
Gravats inertes
Gravats non inertes (plâtre...)
Bois



L'accès est également ouvert aux professionnels sur présentation d'un
 - domiciliés et/ou contribuables dans les communes du territoire.
 - extérieurs à la Communauté de communes pouvant justifier de la réalisation de travaux sur le territoire.

L'accès aux professionnels est payant :

- 10€/apport pour les gravats inertes
- 38€/apport pour les gravats non inertes
- 12€/apport pour le bois

Horaires d'ouvertures
Du lundi au samedi : 5h30 – 21h00
Dimanche : 7h00 – 13h00

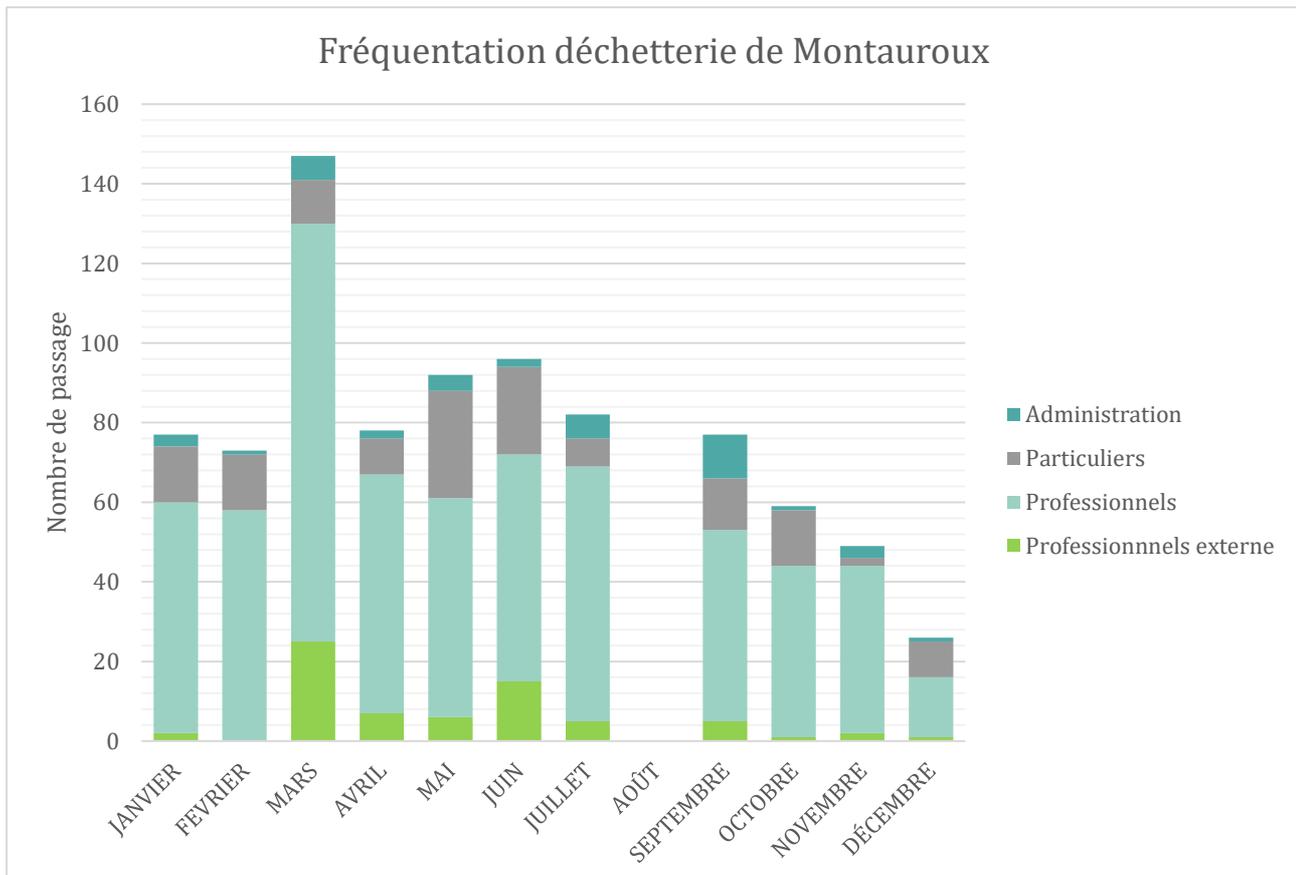
2.1.7.7 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie automatique

Matériaux	Année 2020	Année 2021	Evolution %	Année 2021	Année 2022	Evolution %
Gravats propres	170,92 t	331,34 t	93,86%	331,34 t	479,64 t	44,76%
Gravats sales	195,32 t	192,68 t	-1,335%	192,68 t	311,44 t	61,64%
Bois	27,33 t	18,12 t	-33,70%	18,12 t	22,74 t	25,50%
TOTAL	393,57 t	542,14 t	37,75%	542,14 t	813,82 t	50,11%

L'annexe n°5 retrace l'évolution des tonnages issus de la déchetterie automatique de 2018 à 2022

On note une forte hausse des tonnages collectés sur cette déchetterie.

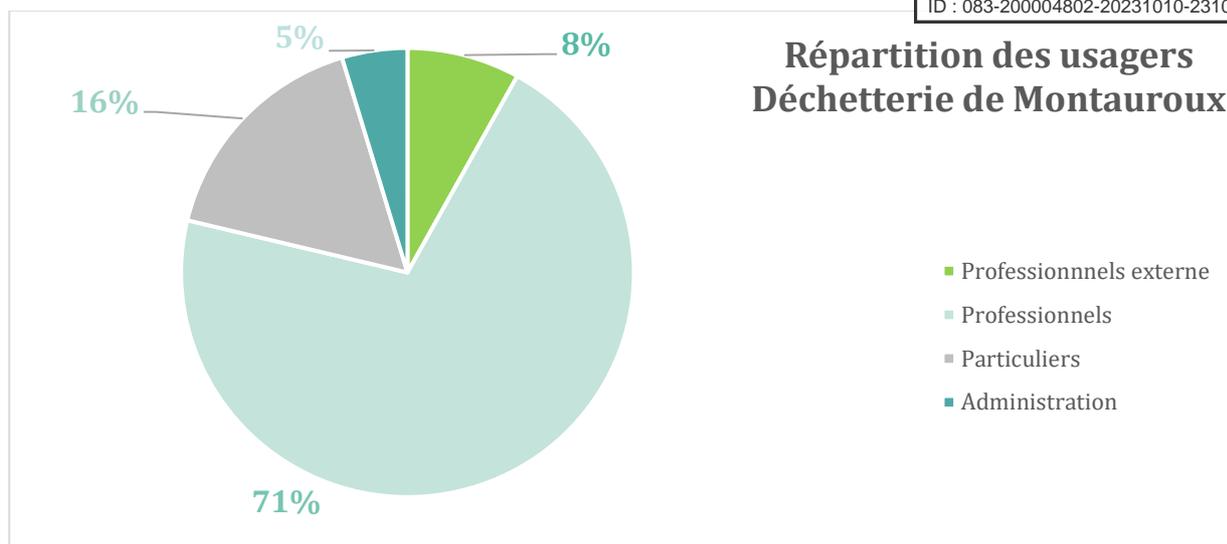
2.1.7.8 Fréquentation de la déchetterie automatique



La fréquentation moyenne journalière est de 2 usagers avec un pic en mars avec 5 usagers par jour et des mois très creux comme août et décembre.

En 2022, la fréquentation était de 2 usagers par jour. La fréquentation ne varie pas depuis 3 ans.

La fréquentation est répartie de la façon suivante :



2.1.7.9 Tonnages des matériaux collectés sur les déchetteries

	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Production par habitants	496 kg/hab	453 kg/hab	523 kg/hab	504 kg/hab

Matériaux	Tonnage 2021	Nbre d'habitants	Production par habitants CCPF	Moyenne PACA*	Moyenne Var*
Déchetterie de Tourrettes	12 385,53 t	29 074 hab.	504 kg/hab	261 kg/hab	321 kg/hab
Déchetterie de Bagnols	1 442,55 t				
Déchetterie automatique	813,82 t				
TOTAL	14 641,90 t				

* Chiffres issus du « Tableau de bord 2021 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA

2.1.8 Collecte des textiles, linge de maison et chaussures

Plusieurs conteneurs à vêtements sont disposés sur l'ensemble du territoire.

C'est l'association MONTAGN'HABITS EMPLOI SOLIDARITÉ, basée à SAINT-AUBAN, qui effectue la collecte d'une partie des conteneurs à vêtements.

Cette association a mis en place une action d'insertion par le travail en s'adossant à la collecte de vêtements, de textiles, de chaussures et petites maroquinerie usagés ou neufs auprès de particuliers, de collectivités ou d'institutions.

Cette action s'intègre parfaitement dans la politique actuelle de la CCPF en matière de prévention, de tri à la source et de valorisation des déchets ménagers et assimilés. De plus, elle s'intègre aussi aux mesures prises en faveur de l'insertion et l'emploi.

Une participation financière de 2 000€ par an est versée à l'association.

	Année 2021	Année 2022	Evolution %
Collecte des textiles	83,60 t	101,72 t	21,67%

2.1.9 Les Eco-organismes

Les Eco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics et qui ont une mission d'intérêt général.

Cette mission correspond à la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et consiste à prendre en charge la fin de vie des produits.

Dans le cadre de la REP, les fabricants, les distributeurs, les importateurs, qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets.

Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme.

En France, on compte une vingtaine de filière REP.

La Communauté de communes a contractualisé avec six Eco-organismes.



pour la collecte des Déchets Diffus Spécifique (DDS)

Les Déchets Diffus Spécifiques ménagers sont les déchets dangereux issus des ménages tels que les pots de peinture, les solvants, les produit phytosanitaires...

Eco-DDS propose aux collectivités :

- De prendre en charge les coûts de collecte, transport et traitement de ces déchets,
- De soutenir les actions de communication,
- De former les gardiens de déchetterie.



pour la collecte des emballages et des papiers

Eco-organisme issu de la fusion d'Eco-Emballages et Ecofolio.

Il est en charge des soutiens relatifs aux emballages et aux papiers



pour la collecte des ampoules

Eco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des lampes et néons usagés.

Le transport et le traitement sont entièrement pris en charge par Recylum



pour la collecte des Déchets Electriques et Electroniques (D3E)

Eco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des D3E.

Le transport et le traitement sont entièrement pris en charge par Eco-Systèmes



pour la collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)

Les DEA sont les meubles en fin de vie tels que les tables, chaises, matelas, armoires...

Eco-Mobilier propose aux collectivités :

- La prise en charge du transport et du traitement des DEA
- Un soutien pour la collecte de ces déchets
- Un soutien pour la communication.



pour la collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)

Eco-organisme en charge de la coordination de la collecte et le détournement des TLC usagés du flux des ordures ménagères.

RE-Fashion verse un soutien à la communication aux collectivités

2.2 Collecte des déchets ne provenant pas des ménages r **la Communauté de Communes du Pays de Fayence**

2.2.1 La redevance spéciale pour les déchets non ménagers

L'article L.2224-13 du CGCT dispose que la collectivité n'a d'obligation que pour les déchets produits par les ménages et n'en a aucune pour les déchets issus de l'activité des professionnels qui sont responsables de leur gestion (art. L.541-2 du code de l'Environnement), même si ces déchets sont identiques aux déchets ménagers.

L'instauration de la redevance spéciale s'effectue par le biais d'un contrat entre la collectivité et le producteur.

Par délibération du 5 octobre 2011, le conseil communautaire a fixé à 3000 litres par semaine le seuil d'exonération. Au-delà, les producteurs doivent s'acquitter de la redevance spéciale.

La TEOM, qui n'est pas supprimée, finance la dépense sous le seuil de 3000 litres ainsi que la collecte sélective et les frais de gestion. Au-delà de ce seuil, la dépense est hors de proportion avec le produit de la TEOM, et ce surcoût ne devait plus être à la charge des ménages.

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé le nouveau règlement de collecte de la Communauté de communes du Pays de Fayence.

Conformément à l'article R.2224-26 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), ce nouveau règlement précise les quantités maximales de déchets pouvant être prise en charge chaque semaine par le service public de gestion des déchets auprès d'un producteur qui n'est pas un ménage. Le seuil d'exonération a été maintenu à 3000 litres par semaine.

Au-delà de 3000 litres par semaine et en deçà de 8000L les producteurs doivent s'acquitter de la redevance spéciale.

Au-delà de 8000 litres par semaine, le service n'est plus assuré par la CCPF, le choix d'un prestataire privé est obligatoire.

En 2022, nous sommes passés de 28 agents économiques soumis à la redevance spéciale en janvier à 25 en décembre. Trois agents économiques étaient concernés par le seuil des 8 000 litres par semaine.

Le montant de la redevance spéciale perçue en 2022 s'est élevé à 121 117,08€

2.2.2 La collecte des cartons

Depuis 2011, la Communauté de communes a mis en place gratuitement une collecte de cartons dédiée aux entreprises.

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé le nouveau règlement de collecte de la Communauté de communes du Pays de Fayence.

Conformément à l'article R.2224-26 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), ce nouveau règlement précise les quantités maximales de déchets pouvant être prise en charge chaque semaine par le service public de gestion des déchets auprès d'un producteur qui n'est pas un ménage.

Le litrage maximal accepté est de 3 300L par producteur et par semaine, soit 4 conteneurs de 770L ou 5 conteneurs de 660L levés.

Au-delà le producteur doit pouvoir assurer lui-même l'enlèvement de ses cartons., soit par ses propres moyens en se rendant sur l'une des déchetteries du territoire, à condition qu'il dispose d'un PASS DECHETS lui permettant d'accéder à l'installation, ou de souscrire un contrat avec un prestataire privé qui lui met à disposition les contenants nécessaires et lui assure la collecte. »

Quatre agents économiques ne sont plus collectés par le service, dont un très grosproducteur.

2.2.2.1 Collecte des cartons

Les conteneurs dédiés aux cartons sont identifiables grâce à leur couvercle marron et leur signalétique adaptée.

La collecte des cartons est effectuée tous les mardis ou jeudis. Pour les plus gros producteurs, la collecte a lieu les deux jours.

La collecte des cartons est effectuée en régie intercommunale.

A chaque tournée les cartons sont acheminés par les véhicules de collecte jusqu'au quai de transfert intercommunal. Ils sont ensuite transportés et traités à l'Ecopole du Capitou (SOFOVAR)

2.2.2.2 Evolution du tonnage de cartons

	Année 2020	Année 2021	Evolution %	Année 2021	Année 2022	Evolution %
Collecte des cartons	309,26 t	349,40 t	12,98%	349,40 t	263,30 t	-24,64%

L'annexe n°6 retrace l'évolution des tonnages de cartons de 2011 à 2022.

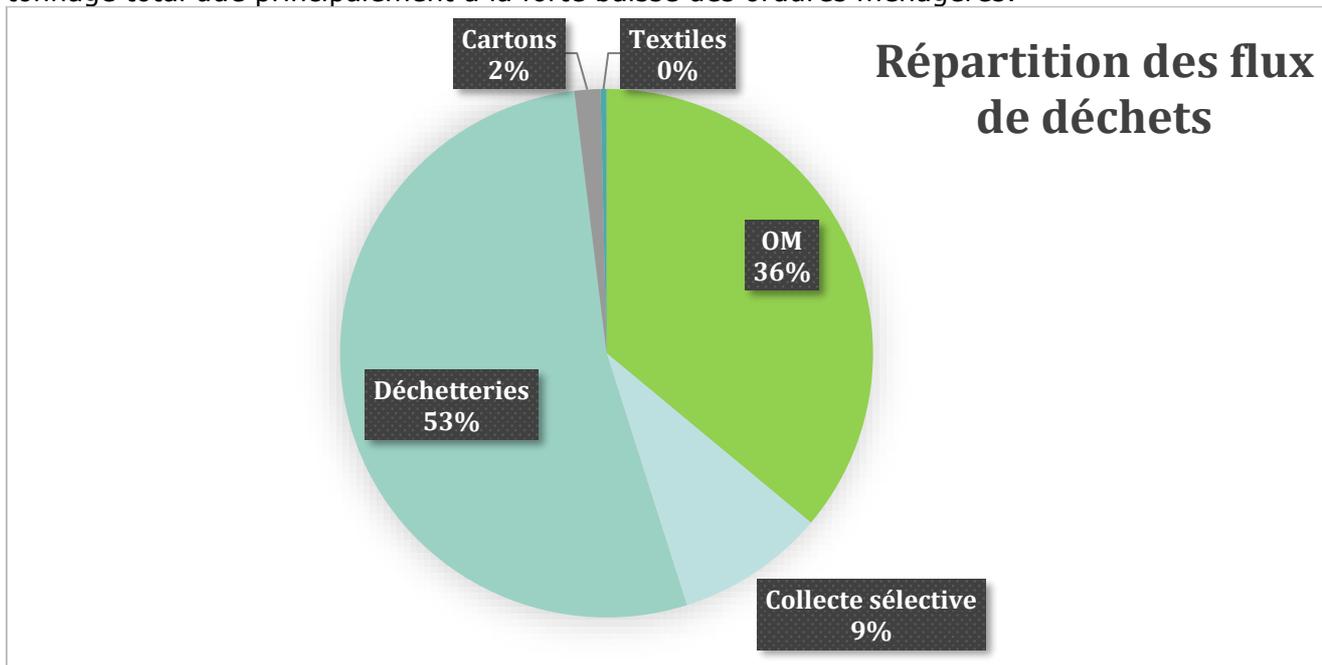
La forte baisse du tonnage s'explique par l'application d'un seuil de collecte.

2.3 Bilan des tonnages collectés

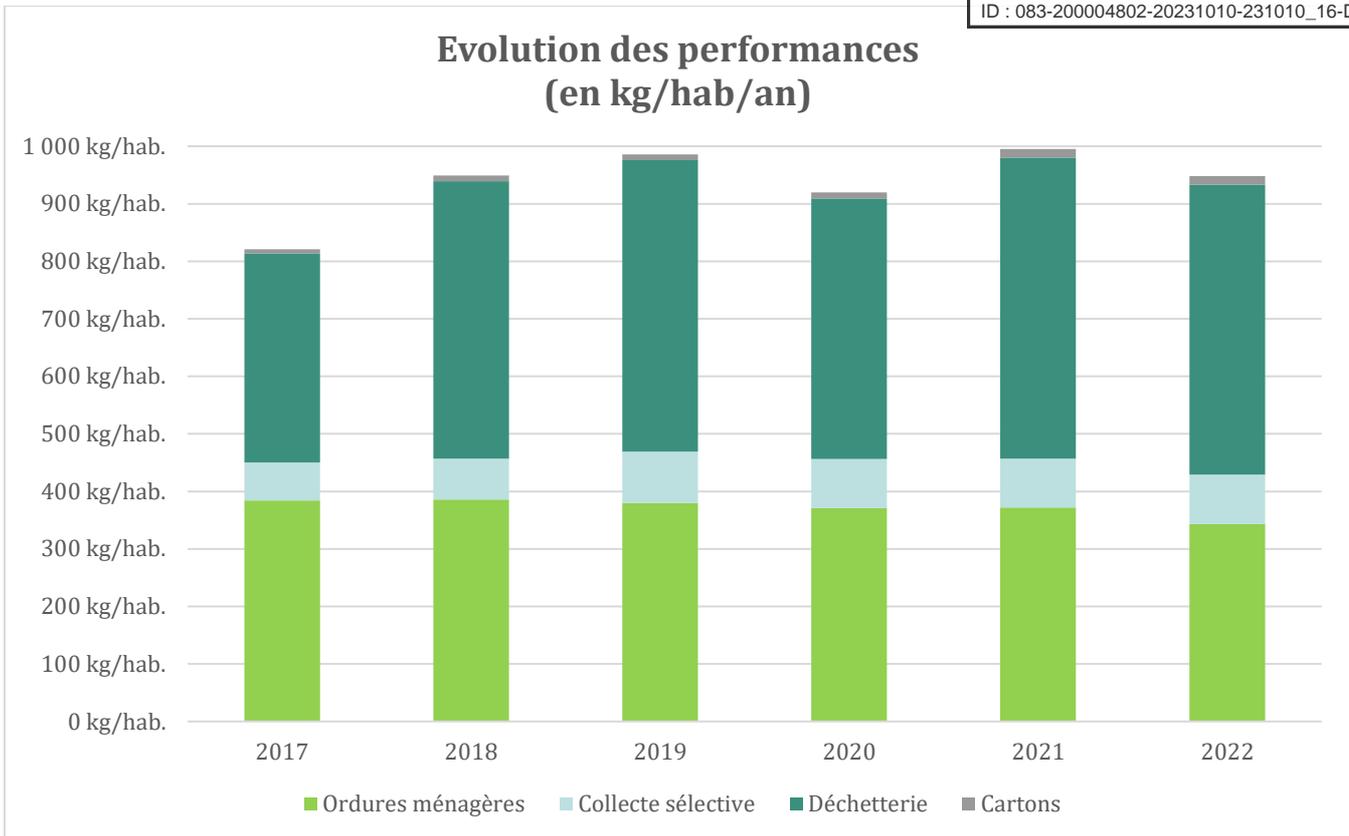
2.3.1 Tonnages collectés

Ordures ménagères	Bacs roulants	9 049,40 t
	Semi-enterrés	932,40 t
	TOTAL	9 981,80 t
Collecte sélective	Verre	1 257,87 t
	Papiers	345,50 t
	Emballages	897,00 t
	TOTAL	2 500,37 t
Déchetterie	Bagnols	1 442,55 t
	Tourrettes	12 385,53 t
	Montauroux	813,82 t
	TOTAL	14 641,90 t
Cartons (pro + ménages)	TOTAL	435,16 t
Textiles	TOTAL	101,72 t
TOTAL		27 660,65 t

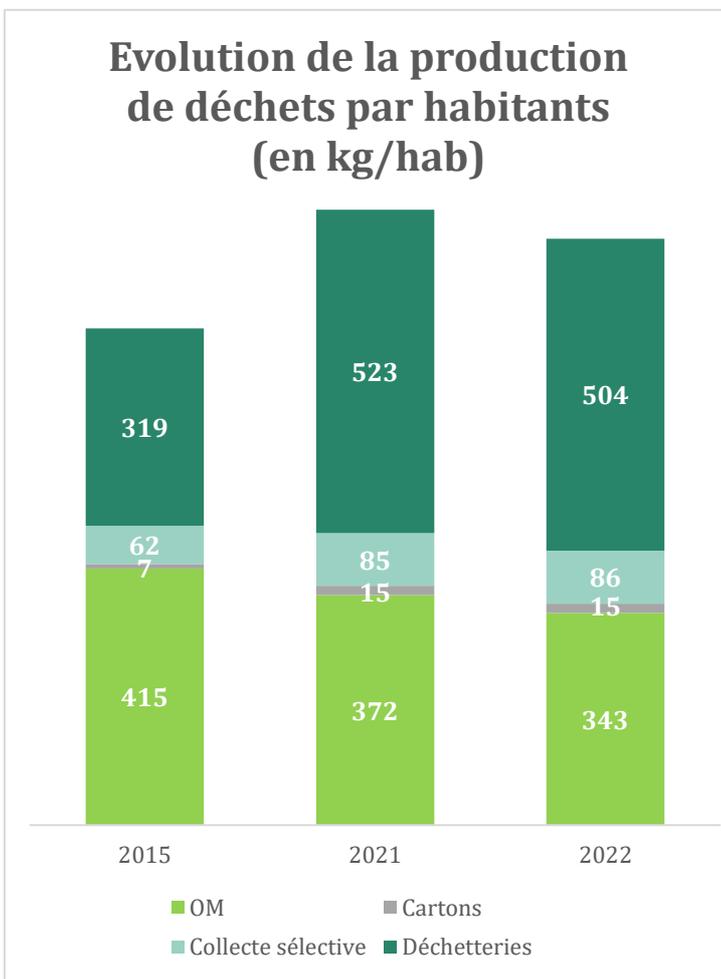
En 2021, la production totale était de 28 748,72 tonnes. On constate une réduction de 4% du tonnage total due principalement à la forte baisse des ordures ménagères.



2.3.2 Evolution des performances de collecte



2.3.3 Production de déchets par rapport à 2015

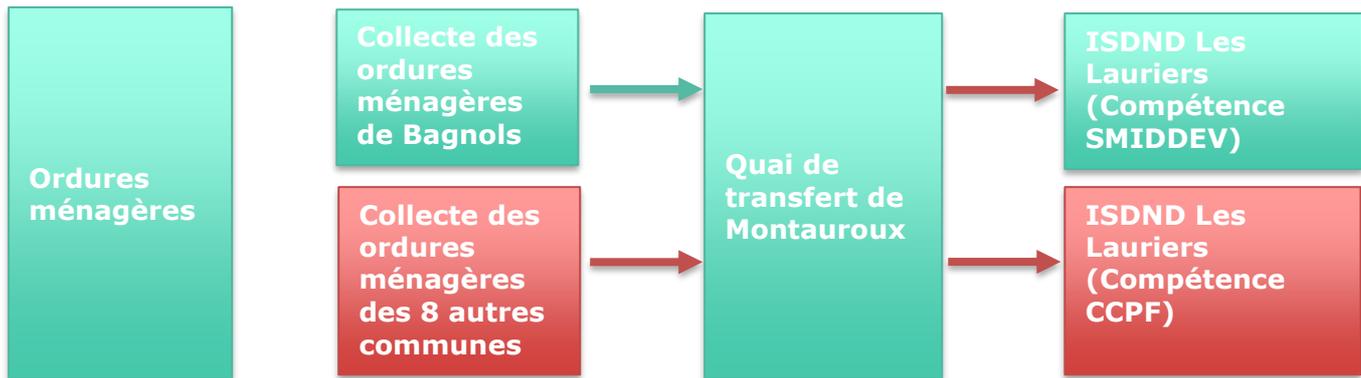


	Variation 2015/2021	Variation 2015/2022
Ordures ménagères	-10%	-17%
Cartons	+114%	+114%
Collecte sélective	+37%	+39%
Déchetterie	+64%	+58%
TOTAL (DMA)	+24%	+18%

Pour rappel, la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) d'août 2015 fixe pour objectifs aux collectivités une réduction de 10 % de DMA en 2025 par rapport à 2015

3. Indicateurs techniques relatifs au traitement

3.1 Organisation du traitement des ordures ménagères



3.2 Organisation du traitement des matériaux issus des déchetteries

3.2.1 Déchetterie de Bagnols-en-Forêt

La compétence traitement pour la commune de Bagnols-en-Forêt a été transférée au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), auquel Bagnols-en-Forêt adhérait avant d'être rattachée à la Communauté de communes.

Toutefois, les déchets verts, les gravats non inertes et la ferraille ne faisant pas l'objet d'un contrat SMIDDEV, la Communauté de communes a passé un marché avec les sociétés PASINI et SOFOVAR.

Matériaux	Contrat SMIDDEV	Contrat CCPF
Encombrants	VALEOR (Le MUY 83)	
Végétaux		PASINI SAS (83)
Métaux et ferrailles		SOFOVAR (83)
D3E	ECO-SYSTEMES	
Bois	ESTEREL TERRASSEMENT (Fréjus 83)	
Cartons	VALEOR (Le MUY 83)	
Gravats propres	SOFOVAR (83)	
Gravats Sales		SOFOVAR (83)
Piles et batteries		COREPILE
Textiles		ECO-TEXTILES
Déchets dangereux spécifiques hors ECO-DDS	SOFOVAR (83)	
Déchets dangereux spécifiques collectés par ECO-DDS		ECO-DDS
Capsules « Nespresso »	COLLECTOR'S	
Cartouches d'encre	COLLECTOR'S	
Huiles minérales	SERAHU(06)	
Huiles végétales	SOFOVAR (83)	
Lampes usagées	RECYLUM	
Radiographies	SOFOVAR (83)	
Pneumatiques	ALIAPUR	SOFOVAR (83)
Bouteilles gaz / extincteurs		SOFOVAR (83)
Ameublement		ECO-MOBILIER

3.2.2 Déchetteries de Tournettes et de Montauroux

Les sociétés PASINI et SOFOVAR assurent les prestations de traitement des déchets en déchetterie de Tournettes pour les matériaux ne bénéficiant pas de la filière REP.

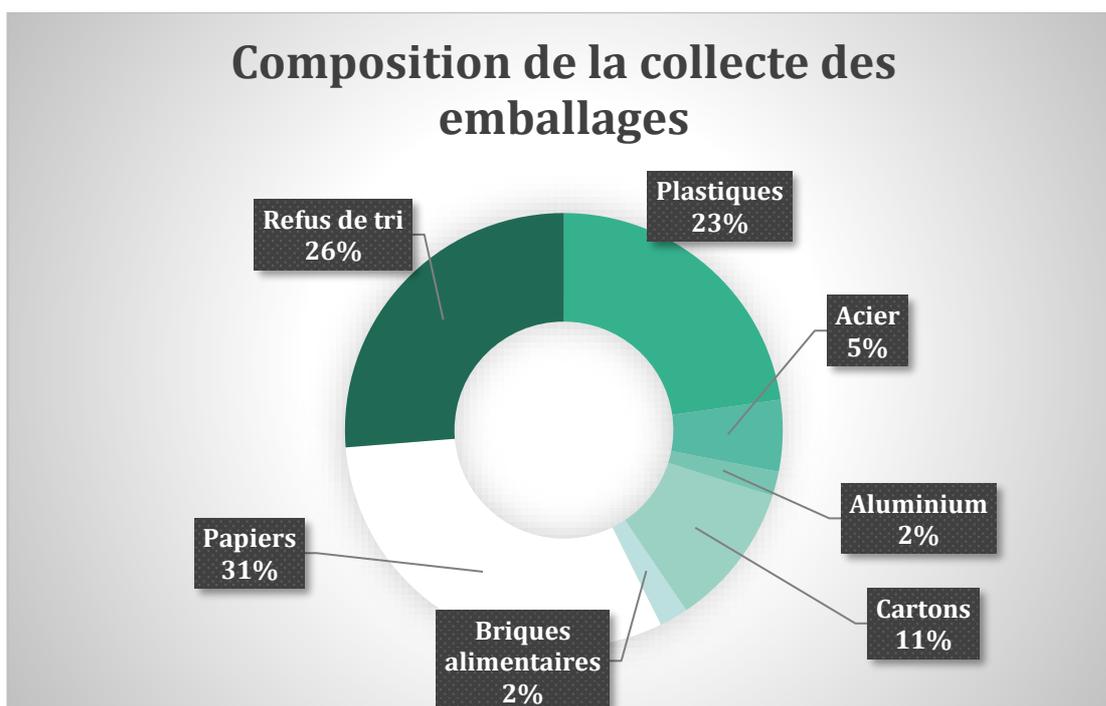
Matériaux	Contrat CCPF
Encombrants	Tri des matériaux sur le site de Var Environnement : PASINI SAS
Végétaux	PASINI SAS (83)
Métaux et ferrailles	contrôle qualité sur le site de SOFOVAR puis recyclage à PURFER à Carros (06)
D3E	ECO-SYSTÈMES
Bois	Tri par catégorie de bois sur le site de VAR ENVIRONNEMENT
Cartons	Ecopôle SOFOVAR (83)
Papiers	Ecopôle SOFOVAR (83)
Gravats propres	Ecopôle SOFOVAR (83)
Gravats Sales	Ecopôle SOFOVAR (83)
Piles et batteries	COREPILE
Textiles	ECO-TEXTILES
Déchets dangereux spécifiques hors ECO-DDS	Ecopôle SOFOVAR (83)
Déchets dangereux spécifiques collectés par ECO-DDS	ECO-DDS
Capsules « Nespresso »	SUEZ
Cartouches d'encre	COLLECTOR'S
Huiles minérales	SE.RA.HU à Cagnes sur Mer (06)
Huiles végétales	M2JL Recyclage Service à LA CRAU (83)
Lampes usagées	RECYLUM
Radiographies	Ecopôle SOFOVAR (83)
Pneumatiques	Ecopôle SOFOVAR (83)
Bouteilles gaz / extincteurs	Ecopôle SOFOVAR (83)
Ameublement	ECO-MOBILIER

3.3 Organisation du traitement des matériaux issus des Points d'Apport Volontaire

3.3.1 Traitement du verre



3.3.2 Traitement des papiers et des emballages



3.4 Taux global de valorisation

	2021		2022	
	Enfouissement	Valorisation	Enfouissement	Valorisation
Ordures ménagères	10 706,31 t	-	9 981,80 t	-
Collecte sélective	110,62 t t	2 783,78 t	79,15 t	2 856,38 t
Déchetteries	1 157,51 t	13 904,37 t	1 191,21 t	13 451,83 t
Textiles	-	83,60 t	-	101,72 t
TOTAL	11 974,44 t	16 771,76 t	11 252,16 t	16 409,94 t
	42%	58%	41%	59%

La part de déchets valorisés a augmenté entre 2021 et 2022, passant de 58% à 59%.

4. Prévention des déchets ménagers et assimilés

4.1 Composteurs individuels

Afin de réduire la fraction fermentescible des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes facilite la pratique du compostage en aidant financièrement les habitants à acquérir des composteurs individuels moyennant une participation unitaire de 15 €.

Cette campagne de compostage a débuté en 2010.

Les composteurs sont remis sur rendez-vous aux habitants.

Les créneaux sont les lundis, mercredis et vendredis à 14h par groupe de 8 personnes.

Lors de la distribution des composteurs, un guide du compostage ainsi qu'une formation est dispensée aux futurs utilisateurs par un agent de la Communauté de communes.



Face au succès de cette distribution, un jour de distribution a été ajouté. Il est possible de venir chercher son composteur le premier samedi du mois suivant 3 créneaux : 9h30, 10h ou 10h30.

Ainsi, en 2022, 536 composteurs ont été distribués, soit 200 de plus qu'en 2021.

Ainsi depuis 2010, 4 335 composteurs ont été distribués.

Le taux de couverture de la population pouvant être équipée d'un composteur individuel est de 30% (estimation 14 400 foyers).

4.2 Composteurs collectifs

Pour encourager la pratique du compostage, la CCPF propose l'installation de sites de compostage collectif au plus près des habitants n'ayant pas de jardin ou d'extérieur.

Au cours du premier semestre 2022, 4 sites de compostage ont été installés :

- Avril 2022, installation site de compostage à Bagnols en forêt à coté de l'église
- Mai 2022, installation site de compostage à Bagnols en forêt rue Sainte Anne
- Juin 2022, installation site de compostage à Bagnols en forêt site dit « de la dent creuse »
- Juin 2022, installation site de compostage à Fayence à proximité du parking St Roch

4.3 Les animations

Des interventions de sensibilisation au tri des déchets ont été réalisées durant toute l'année et ont permis d'intervenir auprès d'environ 1200 élèves du territoire.

Ce programme pédagogique d'éducation au tri et à la prévention des déchets concerne le cycle 2 (CP-CE1-CE2) et le cycle 3 (CM1-CM2).

Les interventions se font en classe pour le cycle 2 avec une intervention d'une heure sur les consignes de tri, pourquoi devons-nous trier ? où finissent nos déchets ?

Pour les cycle 3, il est proposé soit une animation en classe soit une visite du quai de transfert intercommunal et de l'ISDND du Vallon des Pins.

Le collège de Montauroux, quant à lui, organise une visite du quai de transfert auprès de tous ses élèves de 6ème dans le cadre de la sensibilisation aux déchets et à l'environnement.

Mois	Lieu	Type
JANVIER	École Georges BAUQUIER Callian	Intervention scolaire sur le tri des déchets, 2 classes (CE2, CM1, CM2)
JANVIER	École Georges BAUQUIER Callian	Intervention scolaire sur le tri des déchets, 3 classes (CM1-CM2)
JANVIER	Ecole du Lac Montauroux	Intervention scolaire sur le tri des déchets 1 classe CM2
FEVRIER	Ecole St Paul en foret	Intervention scolaire sur le tri des déchets 2 classe (CM1, CM2)
FEVRIER	École La Ferrage Fayence	Intervention scolaire sur le tri des déchets 2 classe (CE2, CM1, CM2)
MARS	Ecole La Ferrage Fayence	Intervention scolaire sur le tri des déchets 6 classe (CE2, CM1, CM2)
MARS	Ecole Frederic GAGLILOLO Bagnols en F	Intervention scolaire sur le tri des déchets 3 classe (CE2, CM1, CM2)
MARS	Ecole Marcel Pagnol Montauroux	Intervention scolaire sur le tri des déchets 2 classe (CE2, CM1)
MARS	Ecole Hubert Rouaud	Intervention scolaire sur le tri des déchets 1 classe (CE2, CM1,CM2)
AVRIL	Ecole Seillans	Intervention scolaire sur le tri des déchets 2 classes (CM1, CM2)
AVRIL	Maternelle Callian	Explication compostage au 154 élèves
AVRIL	Ecole Marcel Pagnol Montauroux	Intervention scolaire sur le tri des déchets 2 classes (CE2, CM1)
AVRIL	Service jeunesse Callian	Installation de composteurs + formation de l'équipe d'animation
AVRIL	Ecole maternelle Callian	Formation compostage enfants maternelle Henri Ollivier (145 enfants)
AVRIL/MAI	Ecole primaire du Coulet Tourrettes	Intervention scolaire sur le tri des déchets 5 classes(CE2, CM1, CM2)
AVRIL	Bagnols en foret	Installation site compostage collectif parking cimetièr
MAI	Ecole TOURRETTES	Intervention scolaire sur le tri des déchets 5 classes (CE2,CM1,CM2)
MAI	Ecole St Paul en Foret	Intervention scolaire sur le tri des déchets 2 classes (CP,CE1-CE2)
JUIN	Lac	Nettoyage du lac avec les agents
JUIN	Fayence	Installation site de compostage collectif
JUIN	Maison du lac	Nettoyage du lac avec les agents environ 30 personnes
JUILLET	Camping le parc St Paul	Sensibilisation de 2h avec les vacanciers
SEPTEMBRE	Maison du lac	Nettoyage du lac avec collégiens Fayence et Montauroux et nettoyage avec les usagers 90 élèves et 150 personnes
SEPTEMBRE	Collège de Montauroux	Visite du quai de transfert des classes de 6 ^{ème} 100 élèves
SEPTEMBRE	Montauroux	Sensibilisation dans le cadre de la visite de la nature avec l'OTI
OCTOBRE	Ecole de Montauroux	Intervention scolaire 2 classes
OCTOBRE	Collège de Montauroux	Visite quai de transfert pour les élèves de 6 ^{ème}
OCTOBRE	Ecole de Tourrettes	Intervention scolaire 2 classes
OCTOBRE	Ecole de Tourrettes	Visite du quai de transfert deux classes
OCTOBRE	Ecole de Mons	Intervention scolaire 1 classe
OCTOBRE	Ecole de Montauroux	Intervention scolaire 2 classes
OCTOBRE	Ecole de Callian	Visite du quai de transfert 2 classes
NOVEMBRE	Ecole de Tourrettes	Intervention scolaire 2 classes
NOVEMBRE	Collège de Montauroux	Formation de tous les éco délégués du collège de Montauroux
NOVEMBRE	Ecole de Montauroux	Intervention scolaire Marcel Pagnol
NOVEMBRE	Ecole de Callian	Visite de l'ISDND 2 classes
NOVEMBRE	CCPF	Dans le cadre de la SERD sensibilisation de 17 agents sur le tri sélectif
NOVEMBRE	Quai de transfert	Visite du quai pour les agents de la CCPF SERD
NOVEMBRE	Quai de transfert	Visite du quai pour les particulier SERD
NOVEMBRE	Ecole de Montauroux	Visite ISDND CM2
DECEMBRE	Ecole de Fayence	Visite ISDND deux classes CM2
DECEMBRE	Ecole de Fayence	Visite quai de transfert CM1
DECEMBRE	Ecole de Fayence	Visite quai de transfert CM1

Quelques photos des stands et animations



Animation compostage
Ecole maternelle de Callian



Inauguration d'un composteur collectif sur la commune de
Bagnols en Forêt



SERD collège de Montauroux



Visite du quai de transfert

4.4 Opération « Laisse parler ton cœur » - collecte de jouets d'occasion organisée par Ecosystem

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), Ecosystem, l'éco-organisme en charge de la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) organise une collecte de jouets.

Les jouets collectés à l'occasion de cette opération spéciale, sont donnés à une association caritative

Les associations caritatives trient, nettoient et remettent en état les jouets, quand elles le peuvent. De nombreuses familles modestes peuvent ainsi acheter des jouets à petits prix.



Les jouets électriques ou électroniques qui ne peuvent pas être réparés sont collectés
 Ecosystem pour être dépollués et recyclés en France.

Pour cette seconde année de participation à l'opération, 15 points de collecte ont été installés sur le territoire
 On retrouve les 9 mairies du territoire, les 2 déchetteries, le siège de la CCPF, la Maison de l'Eau, France Service, le recyclerie La Source.

Cette collecte a permis la collecte de 1 050kg de jouets.

Le partenariat avec la recyclerie « la Source » a permis de redistribuer et recycler tout ce volume de jouets.

4.5 La collecte des sapins de Noël

Ornés de lumière durant les fêtes de fin d'année, la fin de vie de certains sapins de Noël est parfois nettement moins brillante : jetés au pied des bacs d'ordures ménagères ou abandonnés au détour de chemins à l'abri des regards.

Pour éviter ce constat peu festif, la CCPF, depuis 2018 collecte les sapins de Noël sur des points dédiés. Ainsi sur le territoire 30 points de collecte sont mis à disposition durant tout le mois de janvier.

POINTS DE COLLECTE	
BAGNOLS EN FORET	MONTAUROUX
Parking du château	Parking Leclerc
Parking Sainte-Anne	Parking Estérets du Lac
Parking Carrefour Contact	Parking MPT (cinéma)
CALLIAN	Parking collège L. de Vinci
Tri sélectif face Point S	Parking Veyan
Parking centre village Médiathèque	Parking centre village (place du Clos)
Gymnase	SEILLANS
FAYENCE	Place de la République
Parking centre village	Magasin 8 à huit
Parking piscine	Tri sélectif piscine
Parking Super U	Place Brovès en Seillans
Parking Marie Mauron	SAINT PAUL EN FORET
Parking Robert Fabre	Parking Dame Jeanne
Tri sélectif Boulevard des Claux	Parking tennis
MONS	TANNERON
Place Saint-Sébastien	Centre village
PAV du Bardandel	Quartier valcros
	TOURRETTES
	Parking Boudura
	Parking du stade



Ainsi en 2021, 6,78 tonnes de sapins ont été collectées et acheminées en déchetterie de Tourrettes. En 2022, c'est 5,64 tonnes qui ont été collectées

EN JANVIER,
 DÉPOSEZ VOTRE
 SAPIN SUR UN
 POINT DE
 COLLECTE DU
 TERRITOIRE.



II. INDICATEURS FINANCIERS

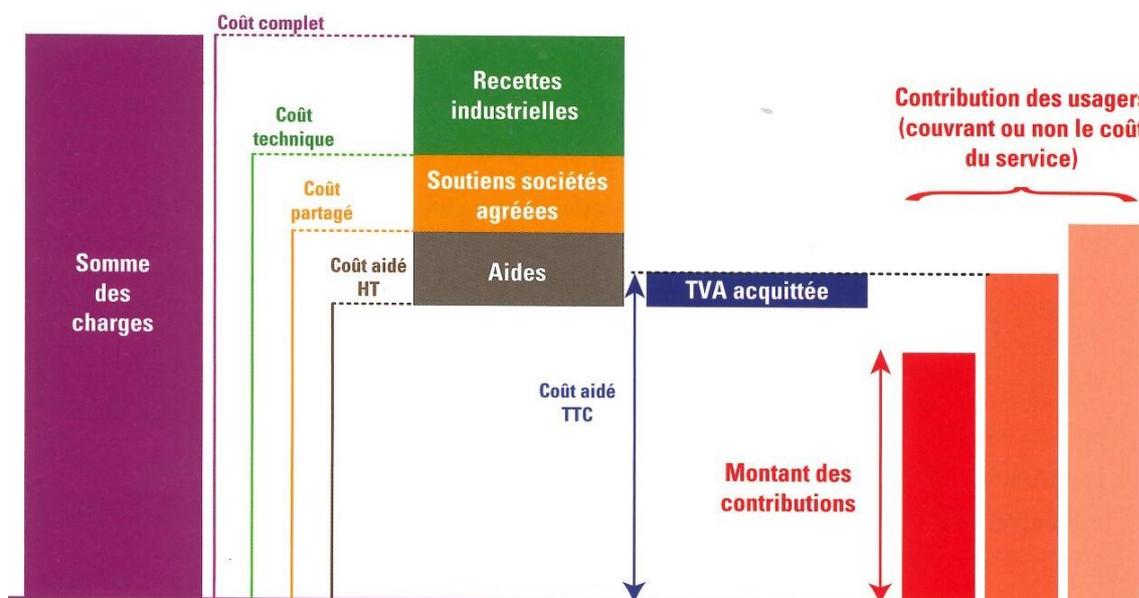
Depuis l'année 2016 (budget 2015), la Communauté de communes a souhaité mettre en place la matrice des coûts de l'ADEME. Cette matrice permet de :

- D'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion,
- De disposer d'un cadre permettant de pouvoir comparer précisément l'évolution des dépenses et recettes du budget déchet par année et par flux de déchets
- De disposer d'un cadre commun permettant de se situer par rapport à d'autres collectivités.

La matrice est découpée en trois parties :

- Les charges :
 - ✓ Les charges fonctionnelles : ce sont les charges de fonctionnement du service comprenant : les charges de structures (fonctionnement de la vie politique, direction et encadrement, administration générales...) et les charges de communication.
 - ✓ Les charges techniques : ce sont les charges directement liées à l'exercice du service comprenant : la prévention (compostage), la pré-collecte (bacs, colonnes...), le transfert/transport, le traitement des déchets non dangereux et dangereux.
- Les produits :
 - ✓ Les produits industriels liés à la gestion du service comprenant la vente des matériaux recyclables collectés
 - ✓ Les soutiens résultant de l'application du principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) : Eco-organismes
 - ✓ Les aides et subventions diverses comprenant les reprises de subventions d'investissement (il s'agit de l'amortissement des subventions), les subventions de fonctionnement (aides de l'ADEME) et les aides à l'emploi (CAE ou autres).
- Les autres infos :
 - ✓ Le montant de la TVA acquittée
 - ✓ Les contributions des usagers : TEOM, redevance spéciale, redevance déchetterie

Quelques définitions :



- **Coût complet** : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre ;
- **Coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de

matériaux, d'énergie ...) ;

- **Coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio ...). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités ;
- **Coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues ;
- **Coût aidé TTC** : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée. Il correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

1. COÛTS DES PRESTATIONS REMUNEREES A DE

	Ordures ménagères	Déchetteries + encombrants	Collecte sélective	Cartons	TOTAL
PASINI	38 873,58€	808 274,31€	38 973,14€	5 328,40€	891 449,43€
SOFOVAR	3 522,64€	457 333,65€	35 449,55€	61 612,99€	557 918,83€
VALEOR			424 879,27€		424 879,27€
SMIDDEV		52 294,22€	31 002,42€		189 572,30€
PROPOLYS	94 736,91€		16 185,85€	75 378,21€	186 300,97€
VEOLIA/SMIDDEV	481 677,93€				375 402,27€
MILLO GARCIN		1 218,00€			1 218,00€
EXA'RENT	84 314,12€	1 242,89€	8 345,14€	8 167,58€	102 069,73€
SPL Vallon des Pins	807 966,84€				807 966,84€
TOTAL	1 511 092,02€	1 320 363,07€	554 835,37€	150 487,18€	3 536 777,76€

L'annexe 6 comprend un tableau détaillé des différents marchés

Le SMIDDEV et la SPL du Vallon des Pins ne sont pas réellement des prestataires de services, toutefois la Communauté de communes paie des prestations de services à ces entités.

Les prestations de services représentent 52% des charges du service, en légère baisse par rapport à l'année précédente.

2. COÛT COMPLET DU SERVICE**2.1 Coût et financement du service public**

Coût aidé TTC	6 410 180€	220 €TTC/hab.
Contributions	7 068 914€	243 €TTC/hab.
Taux de couverture	110%	
Surfinancement	658 734 €	
Mode de financement du service	TEOM + RS	

2.2 Structure du coût

2.2.1 Structure du coût par poste de charge

	Charges en €HT 2021	Charges en €HT 2022	Variation	Répartition des charges CCPF	Référentiel national 2020*
Structure	441 734 €	445 082€	1%	7%	7%
Communication / Prévention	60 382 €	101 767€	69%	2%	2%
Précollecte	200 622 €	218 823€	9%	3%	4%
Collecte	2 542 092 €	2 850 515€	12%	42%	40%
Transfert/transport	568 230 €	610 396€	7%	9%	10%
Traitement	2 542 496 €	2 485 909€	-2%	37%	37%
Total charges matrice	6 355 558 €	6 744 320€			

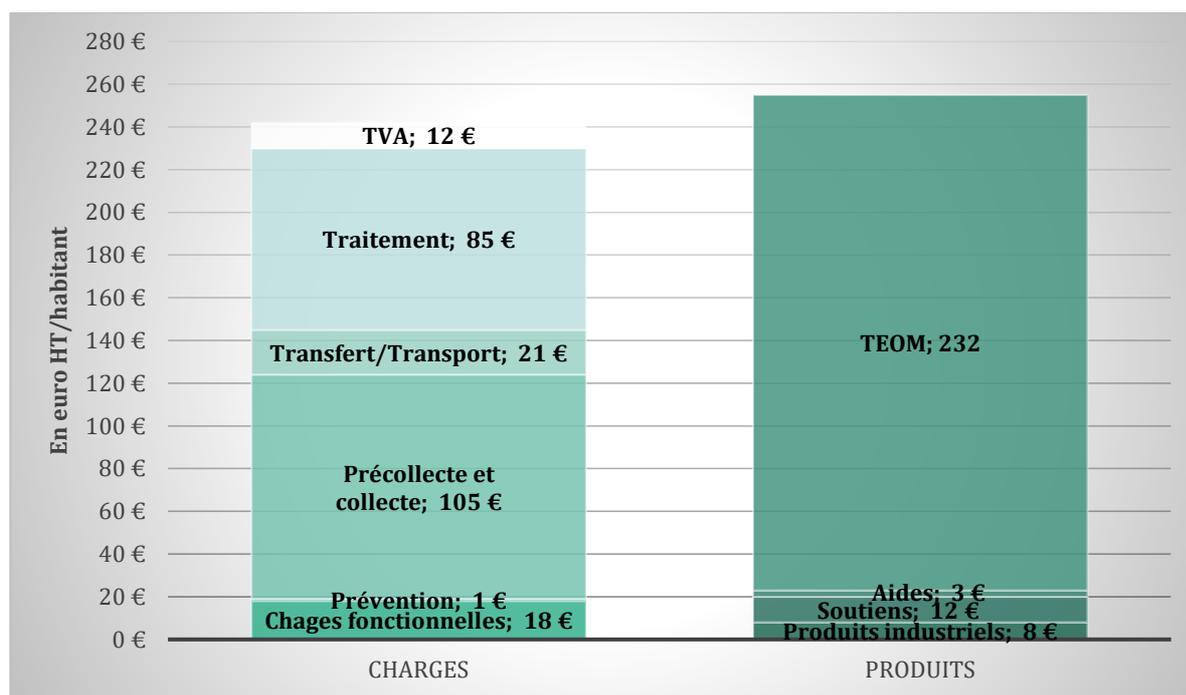
*Source ADEME

2.2.2 Structure du coût par poste de produits

	Produits en €HT 2021	Produits en €HT 2022	Variation	Répartition des produits CCPF	Référentiel national 2020*
Vente de matériaux	218 847€	225 881€	3%	33%	32%
Prestation à des tiers	5 643€	5 667€	0%	1%	
Autres produits	4 750€	8 367€	76%	1%	
Soutiens	592 595€	352 253€	-41%	51%	61%
Aides	48 714€	96 459€	98%	14%	7%
Total produits matrice	870 549€	688 627€			
Taux de couverture des charges par les produits	14%	10%			19%

*Source ADEME

2.2.3 Répartition des charges, des produits et du financement



2.2.4 Les cinq principaux postes de charges du service

	2021		2022		Variation
	Charges HT	%	Charges HT	%	
Collecte – Ordures ménagères	1 351 743€	21%	1 517 292€	22%	12%
Traitement des déchets non dangereux – Ordures ménagères	1 180 278€	19%	1 175 166€	17%	0%
Traitement des déchets non dangereux - Déchetteries	927 788€	15%	881 104€	13%	-5%
Collecte – Emballages + papiers	460 038€	7%	483 933€	7%	5
Collecte - Déchetteries	436 038€	7%	442 064€	7%	1

Pour l'année 2022, les cinq principaux postes de dépenses représentent 69% des charges, comme l'année précédente.

On peut toutefois noter que :

- Le coût de la collecte des ordures ménagères augmente de 12%
- Le coût de traitement des ordures ménagères est constant malgré la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui est compensée par la baisse des tonnages
- Le coût de traitement des déchets non dangereux de déchetteries diminue de 5% cette réduction est principalement due à la baisse des quantités de déchets collectés en déchetterie.

2.3 Coût des différents flux de déchets

2.3.1 Coût total par flux de déchets

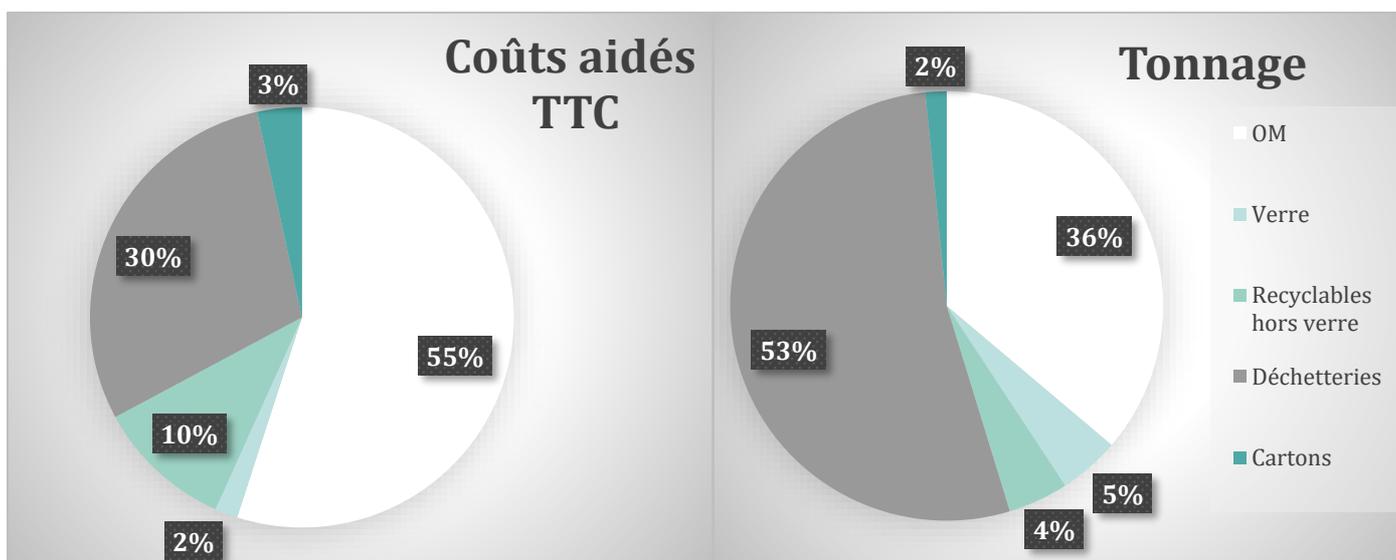
Montant en € HT		Ordures ménagères	Encombrants	Collecte sélective	Déchetterie	Cartons	Total
CHARGES							
Fonctionnelles	Charges de structure	214 975€	13 352€	72 993€	123 733€	20 029€	445 082€
	Communication	35 445€	-	39 247€	2 142€	6 957€	83 791€
	Total charges fonctionnelles	250 420€	13 352€	112 240€	125 875€	26 986€	528 873€
Techniques	Prévention	11 281€	-	873€	5 822€	-	17 976€
	Pré-collecte	113 848€	-	82 394€	-	22 581€	218 823€
	Collecte	1 517 292€	157 292€	554 645€	442 064€	179 222€	2 850 515€
	Transfert/Transport	192 123€	4 233€	73 384€	323 924€	16 732€	610 396€
	Traitement des déchets	1 175 166€	25 133€	283 714€	975 323€	58 401€	2 517 737€
	Total des charges techniques	3 009 710€	186 658€	995 010€	1 747 133€	276 936€	6 215 447€
Total des charges		3 260 130€	200 010€	1 107 250€	1 873 008€	303 922€	6 744 320€
PRODUITS							
Industriels	Matériaux	-	-	130 875€	63 867€	31 139€	225 881€
	Autres produits	5 670€	-	-	2 697€	-	5 667€
	Prestation à des tiers	5 667€	-	-	-	-	8 367€
	Total produits industriels	11 337€	-	130 875€	66 564€	31 139€	239 915€
Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	1 400€	-	253 810€	61 039€	36 004€	352 253€
Aides	Reprises des subventions d'investissement	6 202€	-	5 517€	1 484€	-	13 203€
	Subventions de fonctionnement	26 172€	-	-	11 217€	-	37 389€
	Aides à l'emploi	26 143€	-	11 907€	3 033€	4 784€	45 867€
	Total aides	58 517€	-	17 424€	15 734€	4 784€	96 459€
Total produits		71 254€	-	402 109€	143 337€	71 927€	688 627€
AUTRES INFOS							
Montant de la TVA acquittée		199 501€	9 555€	46 095€	87 012€	12 324€	354 487€
Contribution des usagers	TEOM	3 259 295€	202 441€	1 106 676€	1 875 950€	303 661€	6 748 023€
	Redevance spéciale et facturation usagers	158 793€	-	-	162 098€	-	320 891€
	Total financement déchets	3 418 088€	202 441€	1 106 676€	2 038 048€	303 661€	7 068 914€

2.3.2 Evolution des coûts

Montant en € HT		Total 2020	Total 2021	Variat° en %	Total 2021	Total 2022	Variat° en %
CHARGES TECHNIQUES	Charges fonctionnelles	321 029 €	478 145 €	49%	478 145 €	528 873€	11%
	Prévention	32 126 €	23 971 €	-25%	23 971 €	17 976€	-25%
	Pré-collecte	163 248 €	200 622 €	23%	200 622 €	218 823€	9%
	Collecte	2 542 402 €	2 542 091 €	0%	2 542 091 €	2 850 515€	12%
	Transport	562 697 €	568 230 €	1%	568 230 €	610 396€	7%
	Traitement	2 062 206 €	2 542 495 €	23%	2 542 495 €	2 517 737€	-1%
	Total	5 362 679€	5 877 409 €	10%	5 877 409 €	6 215 447€	6%
Total des charges		5 683 708 €	6 355 554 €	12%	6 355 554 €	6 744 320€	6%
PRODUITS	Produits industriels	101 257 €	229 241 €	126%	229 241 €	239 915€	5%
	Tous soutiens des sociétés agréées	305 156 €	534 600 €	75%	534 600 €	352 253€	-34%
	Aides	38 662 €	48 715 €	26%	48 715 €	96 459€	98%
	Total produits	445 075 €	870 551 €	96%	870 551 €	688 627€	-21%
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée	363 458 €	352 374 €	-3%	352 374 €	354 487€	1%
	Total financements	6 089 995 €	6 263 658 €	3%	6 263 658 €	7 068 914€	13%
Coût aidés en €TTC/hab		196€ TTC/hab	203€ TTC/hab	4%	203€ TTC/hab	220€ TTC/hab	8%
Coût aidés en €TTC/T		234€ TTC/T	227€ TTC/T	-3%	227€ TTC/T	265€ TTC/T	17%

2.3.3 Part des flux dans le coût du service public

	Tous flux	OM	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries	Encombrants	Cartons
Coûts aidés TTC	6 410 180€	3 388 377€	107 812€	643 424€	1 816 683€	209 565€	244 319€



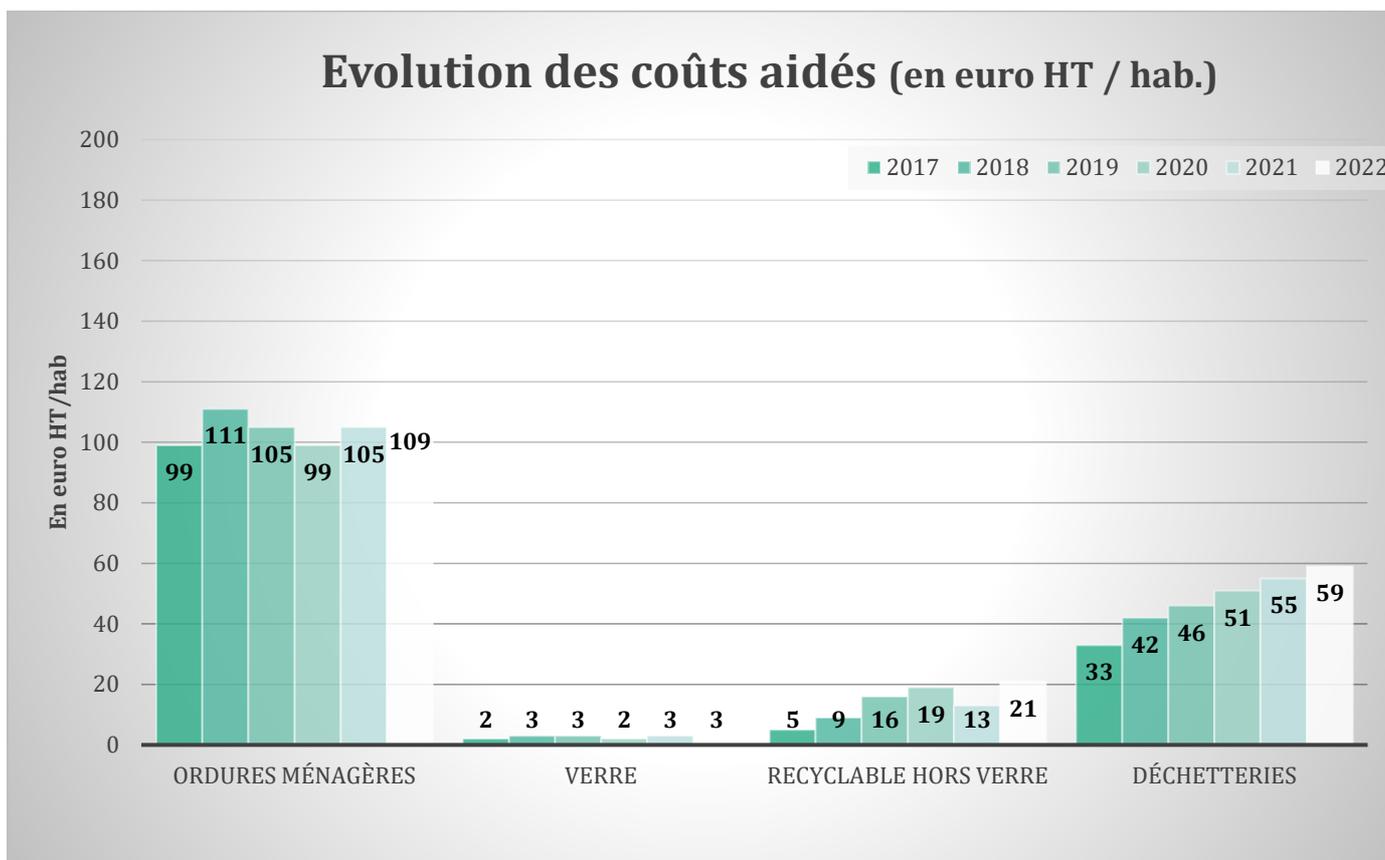
Les ordures ménagères représente 55% du coût aidé alors qu'elles ne représentent que 36% du tonnage total collecté.

A l'inverse, les déchetteries ne représentent que 30% du coût aidé alors qu'elles représentent 53% du tonnage total collecté.

Les répartitions sont similaires à l'année 2021.

2.3.4 Coûts aidés par habitant

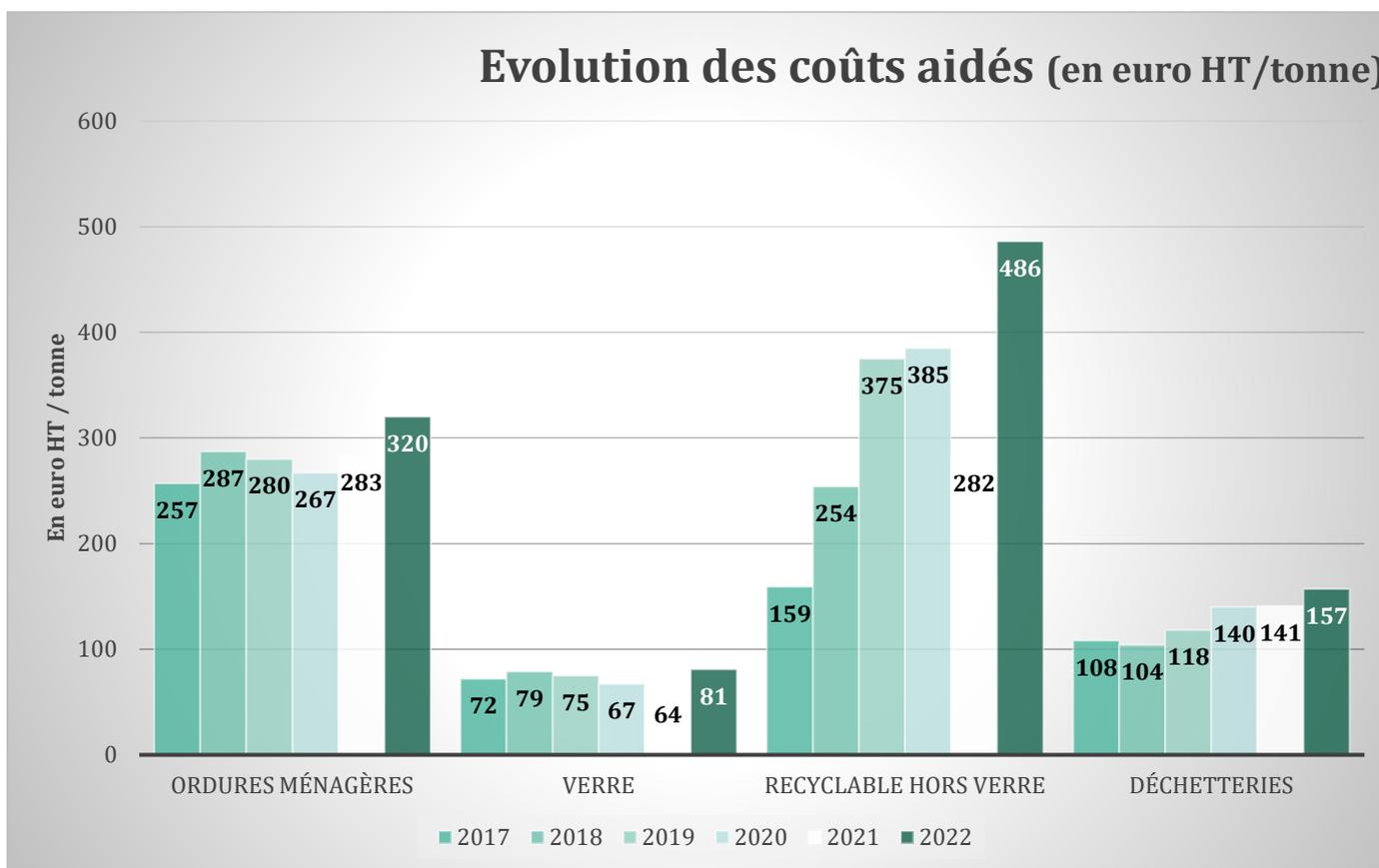
Coûts aidés en €HT/hab./an	Tous flux	OM	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries
CC Pays de Fayence	208 €HT/hab.	109 €HT/hab.	3 €HT/hab.	21 €HT/hab.	59 €HT/hab.
Comparaison avec la moyenne	Mixte à dominante rurale				
Référentiel national 2021 (Données 2020)	91 €HT/hab.	47 €HT/hab.	1 €HT/hab.	11 €HT/hab.	27 €HT/hab.



On constate une légère hausse des coûts aidés par habitants pour tous les flux. Cette hausse suit l'évolution des années précédente, elle est dûe à la hausse des coûts de collecte et de traitement.

2.3.5 Coûts aidés à la tonne

Coûts aidés en €HT/T./an	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries
CC Pays de Fayence	251 €HT/t	320 €HT/t	81 €HT/t	486 €HT/t	157 €HT/t
Comparaison avec la moyenne	Mixte à dominante rurale				
Référentiel national 2019 (Données 2016)	178€HT/t	252 €HT/t	31 €HT/t	214 €HT/t	130 €HT/t



On constate une légère hausse des coûts aidés par tonne pour les flux ordures ménagères, verre et déchetterie. Cette hausse suit l'évolution des années précédente, elle est due à la hausse des coûts de collecte et de traitement.

Pour le flux des recyclable hors verre, on avait pu constater une forte baisse des coûts aidés en 2021 qui était due à un rattrapage de recettes par CITEO. L'année 2022 suit l'évolution des années antérieures à 2021.

III. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

• OPTIMISATION DES TOURNEES ET REDUCTION DES FREQUENCES DE COLLECTE

L'optimisation de la collecte des déchets ménagers est l'une des solutions permettant de faire face :

- à la forte taxation de l'Etat sur les ordures ménagères non triées,*
- la flambée des prix des carburants

Enfin, adapter la fréquence des collectes aux besoins permet de susciter de nouveaux comportements et de favoriser les bonnes pratiques.

Pour certains quartiers où cela est possible, la mise en place progressive de la collecte en porte-à-porte à la place des « points de regroupement » va permettre d'améliorer le tri et de réduire le volume de la poubelle d'ordures ménagères.

Le nombre de tournée nécessaire à la collecte de ces ordures ménagères résiduelles est réduit. Par ailleurs, la suppression de certains de ces points de regroupement, souvent source d'incivilité, permet d'améliorer l'esthétisme des bords de route et de limiter les dépôts sauvages.

Dans le cadre de cette optimisation, et afin d'harmoniser l'organisation des tournées de ramassage des déchets, les jours de collecte pourront être modifiés et le nombre de passage hebdomadaire pourra évoluer afin de le réduire à une fois par semaine pour l'ensemble des usagers disposant d'un bac de collecte individuel.

L'optimisation des tournées de collecte d'ordures ménagères permet :

- D'éviter de collecter chaque semaine de trop nombreuses poubelles à demi-pleines,
- De préserver l'environnement du Pays de Fayence en diminuant les distances parcourues par les camions. Au-delà des économies de carburant, cela permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES),
- De maîtriser les coûts de collecte des déchets,
- D'encourager les usagers à adopter de nouvelles habitudes pour produire moins de déchets et trier plus efficacement (compostage, achat de produits réutilisables ou de produits sans emballage à l'achat...)
- De préparer le passage à la redevance incitative, qui remplacera l'actuelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dès 2024.

• MISE EN PLACE DU COMPOSTAGE COLLECTIF

Pour encourager la pratique du compostage, la CCPF propose l'installation de sites de compostage collectif au plus près des habitants n'ayant pas de jardin ou d'extérieur.

Le compostage collectif consiste à favoriser la gestion des biodéchets dans un quartier, en pied d'immeubles.

Ainsi au cours du premier semestre 2022, 4 sites de compostage ont été installés

- Avril 2022, installation site de compostage à Bagnols en forêt à coté de l'église
- Mai 2022, installation site de compostage à Bagnols en forêt rue Sainte Anne
- Juin 2022, installation site de compostage à Bagnols en forêt site dit « de la dent creuse »
- Juin 2022, installation site de compostage à Fayence à proximité du parking St Roch

Ces sites sont venus s'ajouter à celui de Callian et à celui de Mons.

• SEUIL DE PRISE EN CHARGE DES DECHETS PROVENANT D'UN OPERATEUR ECONOMIQUE

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé le nouveau règlement de collecte de la Communauté de communes du Pays de Fayence.

Conformément à l'article R.2224-26 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), ce nouveau règlement précise les quantités maximales de déchets pouvant être prise en charge chaque semaine par le service public de gestion des déchets auprès d'un producteur qui n'est pas un ménage

Par ailleurs, l'article L.2224-13 du CGCT dispose que la collectivité n'a aucune responsabilité pour les déchets professionnels qui sont responsables de leur gestion (art. L.541-2 du code de l'Environnement), même si ces déchets sont identiques aux déchets ménagers.

Pour les ordures ménagères :

Lorsque le service est rendu aux professionnels, la loi (art. L.2333-78 du CGCT) a rendu obligatoire son financement par une redevance spéciale à la charge de ces derniers et non par la contribution des ménages pour lesquels cette charge est devenue importante.

La redevance spéciale est destinée à financer la collecte et le traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères ; elle est calculée en fonction du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés.

L'instauration de la redevance spéciale s'effectue par le biais d'un contrat entre la collectivité et le producteur.

Le seuil d'exonération a été fixé à 3000 litres par semaine.

Au-delà, 3000 litres par semaine et en deçà de 8000L les producteurs doivent s'acquitter de la redevance spéciale.

Au-delà de 8000 litres par semaine le service n'est plus assuré par la CCPF, le choix d'un prestataire privé est obligatoire.

Pour les cartons :

L'article 3.4.2 précise que « la collecte des cartons s'adresse aux agents économiques du Pays de Fayence et elle est assurée par la CCPF.

Le litrage maximal accepté est de 3 300L par producteur et par semaine, soit 4 conteneurs de 770L ou 5 conteneurs de 660L levés.

Au-delà, le producteur doit pouvoir assurer lui-même l'enlèvement de ses cartons, en souscrivant à un contrat avec un prestataire privé qui lui met à disposition les contenants nécessaires et lui assure la collecte. Pour les cartons, le producteur peut venir déposer ses cartons sur l'une des déchetteries du territoire, à condition qu'il dispose d'un PASS DECHETS lui permettant d'accéder à l'installation.

• APPEL A PROJET RELATIF A L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES MENAGERS ET DES PAPIERS GRAPHIQUES – PHASE 5 » LANCE PAR CITEO

CITEO l'éco-organisme agréé par l'État pour les filières des Emballages ménagers et des Papiers graphiques pour la période 2018-2022, mène depuis 2018, le Plan de Performance des Territoires. Au total, 190 millions d'euros sont engagés dans le cadre de ce Plan via 5 vagues d'Appels à Projets (AAP) successives, qui ont été programmées jusqu'en 2022.

Le Plan de performance des Territoires permet notamment aux collectivités locales qui le souhaite, d'étendre leurs consignes de tri à tous les emballages plastiques et d'améliorer leurs performances de recyclage à coûts maîtrisés, via des leviers d'optimisation de collecte.

Pour mémoire, l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques sur le Pays de Fayence a été mise en place en 2011.

La CCPF a souhaité répondre à cette 5ème phase d'appel à projets car dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative au 1er janvier 2024, elle souhaite améliorer la desserte en porte à porte et de proximité sur les zones non ou mal équipées, harmoniser les schémas de collecte ainsi que les consignes de tri.

Ce projet s'intitule : Amélioration des dispositifs de collecte et concerne les leviers suivants :

LEVIER 2	Densification des colonnes aériennes pour la collecte du verre.
----------	---

LEVIER 3.a	Bagnols-en-Forêt modification du schéma de collecte p colonnes aériennes
LEVIER 3.b	Passage de bacs en colonnes pour les multimatériaux sur certains points
LEVIER 5.b	Harmonisation des consignes passage au multimatériaux

CITEO finance les appels à projets retenus à hauteur 50% du montant des dépenses éligibles.

La nature des dépenses pouvant prétendre à un financement sont les suivantes :

- Achats de fourniture d'équipement de pré-collecte et installations (équipement de collecte de proximité, habillages, stickers ...),
- Frais de pilotage du projet (ressources humaines internes...),
- Achat de prestations liées à la sensibilisation des habitants concernés par le projet (affiches, mémotri...)

De plus, la CCPF ayant pris l'engagement d'instaurer la tarification incitative dans les 24 mois du projet, est éligible aux plafonds sur-bonifiés pour ses dépenses d'adaptation du dispositif de collecte sélective.

La réponse à cet appel à projets et les financements en découlant permettront de financer une part des coûts d'investissements sur les contenants ainsi que la communication déployée pour la mise en place des différents leviers.

La mise en œuvre complète de cet appel à projets permettrait une aide financière de 52 000€.

En août 2022, CITEO a informé la Communauté de communes qu'elle était retenue.

• MENAGE TON LAC #3

Vendredi 16 et Samedi 17 septembre, une nouvelle édition de « Ménage ton Lac » a eu lieu. Ces journées sont organisées en partenariat avec l'OTI et la ressourcerie La Source.

Le vendredi, ce sont environ 90 collégiens qui ont été accueillis, avec au programme une matinée de ramassage des déchets et une après midi de sensibilisation à l'environnement.

Le samedi, en plus du nettoyage du Lac des ateliers créatifs pour les enfants, des conférences, des visites de la Maison du Lac ainsi qu'une quinzaine de stands ont été proposés aux visiteurs dans le cadre de la fête des Possibles

Près de 150 bénévoles ont participé à l'opération afin de collecter 540kg d'encombrants, 240kg d'ordures ménagères, 120kg d'emballages et 200kg de verre.

• PASSATION ET RENOUVELLEMENT DE MARCHES :

- Passation d'un nouveau marché et notification à la société SIMPLICITI : Fourniture et maintenance d'un système de géolocalisation avec lecteurs de puce pour les véhicules de collecte. Marché de fournitures passé sans publicité ni mise en concurrence préalable en vertu des dispositions de l'article R.2122-4, 1° de la Commande Publique. Ce marché a débuté le 12 janvier 2022 pour une durée ferme de 3 années. Le montant estimatif du marché sur 3 ans est de 239 985,60€ TTC.
- Passation d'un nouveau marché et notification à la société TERRACULTURE PROVENCE : Acquisition d'un broyeur de végétaux professionnel neuf, d'une remorque neuve et d'un contrat de maintenance préventive et curative. Marché de fournitures et prestations de services passé en Procédure Adaptée. Ce marché a débuté le 3 juin 2022. Le délai de livraison des fournitures est fixé par le titulaire à 84 jours. La durée du contrat de maintenance préventive et curative est d'un an renouvelable par période de 1 an sans pouvoir dépasser 3 ans. Le montant estimatif du marché 25 986,00€ TTC.

- Renouvellement d'un marché et notification à la société Kinshofer. Collecte des cartons en colonnes aériennes équipées. Marché de prestation de services passé en Procédure Adaptée. Ce marché a débuté le 20 janvier 2022 pour une durée de 1 année . Le montant estimatif du marché est de 100 900,20€ TTC.
- Renouvellement d'un marché : Fourniture de composteurs individuels en bois et de bioseaux en plastique. Marché de fournitures passé en Procédure Adaptée. Le marché est décomposé en 2 lots et à une durée de un reconductible par période de un an sans pouvoir dépasser trois ans :
 - ✓ Lot n°1 : Fourniture de composteurs individuels en bois. Notification le 08 août 2022 à la société EMERAUDE ID pour un montant maximum de 165 000€ HT.
 - ✓ Lot n°2 : Fourniture de bioseaux en plastique. Notification à la société COLLECTAL le 08 août 2022 pour un montant maximum de 18 000€ HT.
- Renouvellement d'un marché : Mise à disposition de caissons et de FMA ; transport des papiers et des cartons issus de la déchetterie et du quai de transfert ; transport des emballages et des ordures ménagères issus du quai de transfert. Marché de prestations de services passé en Appel d'Offre Ouvert. Le marché débute le 16 mai 2022 pour une durée initiale d'une année reconductible 2 fois par période de 6 mois. Il est décomposé en 2 lots :
 - ✓ Lot n°1 : Mise à disposition de FMA ; transport des papiers, cartons et ordures ménagères issus du quai de transfert. Notification à la société EXA'RENT SASU (Pizzorno) pour un montant estimatif de 333 223,56€ TTC
 - ✓ Lot n°2 : Mise à disposition de caissons ; transport des papiers et des cartons issus de la déchetterie de Tourrettes et des emballages issus du quai de transfert. Notification à la société PASINI SAS pour un montant estimatif de 79 527,84€ TTC.
- Passation d'un nouveau marché : Enquête et sensibilisation en porte-à-porte des producteurs de déchets de la Communauté de communes du Pays de Fayence. Marché de prestations de services passé en Appel d'Offre Ouvert. Le montant estimatif du marché était 317 000€ HT. Une offre a été remise dans les délais pour un montant de 511 580€HT. Le marché a été déclarée sans suite pour infructuosité conformément à l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique, en raison de la présentation d'une seule offre inacceptable dont le montant excède largement les crédits inscrits au budget. Après modification du CCTP, le marché a été relancé, avec réception des offres le 19 septembre 2022.
- Passation d'un nouveau marché : Etude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source et/ou gestion de proximité des biodéchets à la source. Marché de prestations intellectuelles passé en Procédure Adaptée. Le montant estimatif du marché est 30 000€ HT. La réception des offres est fixée au lundi 12 septembre.

IV. EVOLUTION DU SERVICE

4.1 Evènements marquants du début de l'année 2023

• POURSUITE DU DEVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE COLLECTIF

En complément des sites déjà installés sur les communes de Bagnols, Callian, Fayence et Mons, un travail est mené afin de trouver des sites sur les communes de Seillans, Tourrettes et Saint-Paul. En parallèle, il sera proposé l'installation de sites de compostage partagé au sein des grosses copropriétés.

Ainsi au cours de ce début d'année 2023, 4 nouveaux sites de compostage collectif ont été installés :

- En janvier, sur la résidence privée « Clara » à Montauroux.
- En mars sur la commune de Tourrettes, au dessus du Parking Boudura
- En mars, au sein de la Maison de l'Eau
- En mars, sur la Copropriété Eden Vert à Bagnols en Forêt,

Au total, le territoire compte 10 sites de compostages collectifs.

• DEMARRAGE DE L'ETUDE SUR LES BIODECHETS

Les biodéchets des ménages représentent un gisement de 18 millions de tonnes en France composé de :

- Environ 5,1 Mt (soit 30 %) de déchets gérés à domicile (paillage, compostage ...), essentiellement des déchets verts
- 4 Mt de déchets verts collectés en déchèteries (donnée 2015)
- 1,16 Mt de déchets collectés en porte à porte et en points de regroupement (hors déchèteries) (donnée 2015)
- Le reste des biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts) représente donc encore 40 % des ordures ménagères résiduelles soit près de 7 Mt, essentiellement de déchets alimentaires.

Ainsi, la loi AGEC prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023 afin de ne plus enfouir ces déchets valorisables. Cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets ».

Dans l'optique d'optimiser son service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) et de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la réglementation, la CCPF se doit de réfléchir au(x) dispositif(s) de tri à la source des biodéchets à proposer à ses usagers.

La CCPF a donc lancé un marché pour une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source et/ou de gestion de proximité des biodéchets à la source. C'est le bureau d'études AJBD qui a été retenu.

L'étude doit permettre d'évaluer l'opportunité et les conséquences d'instaurer un dispositif de tri à la source des biodéchets incluant ou non une collecte séparative de ces derniers, d'un point de vue technique, économique et organisationnel.

Cette étude va donc être réalisée en trois phases :

- Etape 1 Diagnostic – état des lieux de la gestion des biodéchets,
- Etape 2 : Etude et proposition des scénarios possibles,
- Etape 3 : Approfondissement du scénario retenu intégrant la définition d'une zone test et d'un plan d'actions.

L'étude, en étape 1, comprend également une caractérisation des ordures ménagères réalisée au printemps.

Les résultats attendus sont :

- Un rapport de diagnostic – état des lieux de la gestion des biodéchets,
- Des propositions de scénarii avec analyse des impacts de chacun,
- Le plan d'actions pour la mise en œuvre du scénario choisi.

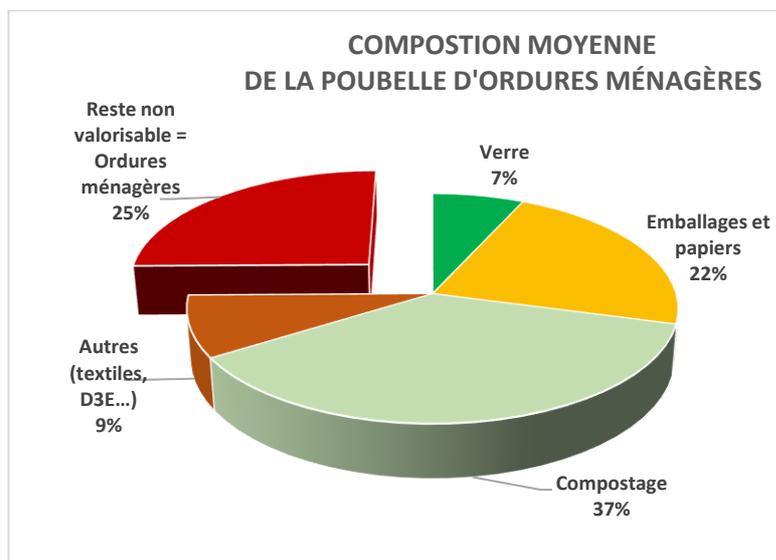
Les étapes 1 et 2 ont été réalisées, le rendu final aura lieu fin octobre 2023.

• CARACTERISATION DES ORDURES MENAGERES

La campagne de caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) a été réalisée dans le cadre d'une étude plus globale confiée au bureau d'études AJBD.

Les opérations ont été réalisées suivant les recommandations du Modecom de l'ADEME, une méthodologie normalisée et reproductible.

Les résultats obtenus sont les suivants :



• MISE EN PLACE DE LA PRESTATION DE BROYAGE A DOMICILE



Depuis mai 2023, la CCPF a lancé un service de broyage à domicile pour les particuliers.

Les pré-inscriptions s'effectuent via le « web usager » disponible sur le site internet ou directement au service déchets.

Seuls les branchages avec ou sans feuilles résultants des tailles de haies et d'égagages, peuvent être broyés.

Un forfait d'intervention est appliqué. Ce forfait comprend le déplacement, l'installation, le repli, les arrêts techniques et le broyage.

Temps de broyage	Quantité de déchets verts broyés (moyenne)	Montants à facturer Uniquement broyage	Montant à facturer Broyage et évacuation du broyat
Forfait 1H	5m3	30€	60€
Forfait 1H30	7.5m3	45€	90€
Forfait 2H	10m3	60€	120€

• MENAGE TON LAC #4

Samedi 30 septembre, une nouvelle édition de « Ménage ton Lac » a eut lieu.

Cette journée a été organisée en partenariat avec l'OTI.

Près de 150 bénévoles ont participé à l'opération afin de collecter 960kg d'encombrants, 350kg d'ordures ménagères, 170kg d'emballages et 230kg de verre soit un total de 1,710 tonnes.



• DEFI FAMILLE 0 DECHET



Mieux consommer, moins acheter, moins gaspiller, réutiliser, réparer, trier... ces petits gestes " zéro déchet " en plus de réduire le poids des poubelles, peuvent avoir un vrai impact sur le budget d'une famille.

La Communauté de communes a lancé un défi famille zéro déchet entre février 2023 et juin 2023.

L'objectif : réduire ses poubelles d'au moins 10%.

Ce sont 15 familles qui se sont lancées dans ce défi avec des profils différents: famille avec enfants, sans enfants, en appartement, en maison avec jardin...

Ce défi a duré 5 mois divisé en deux parties :

- Durant une première période d'un mois et demi, de février à mi-mars, les foyers ont été invités à peser les principaux flux de déchets sans changer leurs habitudes de consommation et de tri (OM, EMB, Verre et Biodéchets). L'objectif étant de constituer un état initial des pratiques de chaque foyer.
- Durant la deuxième période de mi-mars à mi-juin, des ateliers ont été proposés aux familles leurs permettant de réduire leur production de déchets (atelier jardinage au naturel, atelier compostage et gaspillage alimentaire, atelier hygiène et beauté...).

A l'issue du défi, une baisse des ordures ménagères de 42% sur un total de 51 personnes (28 adultes et 23 enfants) a été constatée.

• SUPPRESSION DE LA COLLECTE DU VERRE EN BACS SUR BAGNOLS

La collecte du verre est organisée en colonnes aériennes, à l'exception de la commune de Bagnols-en-Forêt pour laquelle la collecte du verre était effectuée en points de regroupement en bacs roulants.

Afin d'harmoniser le schéma de collecte du verre sur l'ensemble du Pays de Fayence, la CCPF en mai 2023 a mis en place 21 colonnes aériennes sur la communes et a supprimer les bacs roulants.

• AUDIT GASPILLAGE ALIMENTAIRE SUR SAINT-PAUL-EN-FORÊT

Les déchets alimentaires sont les restes issus de la transformation, de la préparation des denrées alimentaires. Nous en produisons à la maison, au restaurant, à la cantine scolaire ... Certains de ces déchets sont du gaspillage puisqu'ils auraient pu être évités.

Un diagnostic du gaspillage alimentaire a été réalisé sur l'école primaire de Saint-Paul-en-Forêt.

La gaspillage alimentaire concerne à la fois le personnel et les enfants.

Une sensibilisation a été réalisée auprès du personnel de cantine et un questionnaire a été proposé aux enfants.

Les déchets de la cantine ont été pesés, afin de travailler dans un second temps et le tri des déchets alimentaires.

• MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

- Passage de la collecte des ordures ménagères en porte à porte sur la commune de Tanneron

Depuis mars 2023, la collecte des ordures ménagères des tanneronnais est effectué en porte à porte. Cette mise en place a permis de réduire les dépôts sauvages très présents sur la commune, mais également de réduire de 20% le tonnages des ordures ménagères et d'augmenter les emballages collectés.

- Enquête recensement des usagers et distribution des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères

Les objectifs de ces enquêtes sont les suivants :

- Récupération des informations auprès des producteurs pour la complétion du fichier permettant le suivi du service et la facturation de la redevance incitative pour toutes les catégories d'usagers :
- Distribution des conteneurs d'ordures ménagères

• COLLECTE DU MATERIEL SCOLAIRE

Organisation d'une collecte de fournitures et de matériel scolaire en bon état (stylos, trousse, compas, calculatrices ou tout autre matériel) qui s'est déroulé de fin juin à mi-août.

Des points de collecte avaient été mis en place dans différents endroits du territoire. Environ 80kg de fournitures scolaires ont été collectés et donner au Relais Solidarité qui s'est chargé de les distribuer aux familles dans le besoin.

• PASSATION ET RENOUVELLEMENT DE MARCHES :

- Marché de fourniture de contrôles d'accès et d'abri-bacs avec prédisposition au contrôle d'accès

Il se décompose en deux lots :

- Lot n°1 : Fourniture, pose et mise en service de contrôles d'accès pour le matériel de pré-collecte en apport volontaire de la Communauté de communes en vue de la mise en place de la redevance incitative
- Lot n°2 : Fourniture, transport et déchargement d'abri-bacs avec prédisposition pour la mise en place de contrôle d'accès en vue de la mise en place de la redevance incitative

- Marché de fourniture de colonnes aériennes avec préhension Easy

- Marché de fourniture de bennes à ordures ménagères neuves de faibles volumes

Il est décomposé en 2 lots :

- LOT N°1 : Fourniture d'une benne à ordures ménagères neuves d'environ 7,5 tonnes d'un volume d'environ 8m3
- LOT N°2 : Fourniture d'une benne à ordures ménagères neuves d'environ 6 tonnes d'un volume d'environ 6m3

- Marché de prestation de services pour la réception, tri, conditionnement, stockage et expédition des multimatériaux issus de la collecte sélective du Pays de Fayence. Pré-stockage du verre, chargement et évacuation vers le repreneur. Commercialisation de certains matériaux.

- Marché de prestation de services pour la collecte des emballages, des papiers, du verre et des cartons en colonnes aériennes

- Marché de prestation de services de services pour la collecte des ordures ménagères issues des conteneurs semi-enterrés et des colonnes aériennes, équipés du système de préhension de type easy®

4.2 Perspectives d'évolution de la fin de l'année 2023

- **POURSUITE DE LA MISE EN PLACE DE LA RI**

Mise en place des collectes en porte à porte sur toutes les communes avant la fin de l'année 2023.

- **REUNIONS PUBLIQUES SUR LA REDEVANCE INCITATIVE**

Réalisation de réunions publiques sur les 9 communes du territoire à compter de novembre 2023 afin d'informer les usagers sur la mise en place de la redevance incitative

- **COLLECTE DES PAPIERS ET DES EMBALLAGES DANS UN MEME CONTENEUR**

Actuellement, les papiers et les emballages sont collectés dans deux bacs différents. Afin d'optimiser les collectes et de faciliter le geste de tri, les papiers et les emballages devront être mis dans un même bac jaune. Les bacs papiers bleus seront petit à petit retirés.

- **DEUXIEME DEFI FAMILLE 0 DECHET**

A compter du 7 octobre 2023, un second défi famille 0 déchet va débiter afin d'accompagner 15 nouvelles familles.

- **GEOLOCALISATION DES DIFFERENTS SITES DE TRI SUR UNE CARTE**

Afin de faciliter le geste de tri des usagers et de proposer une carte interactive, les différents sites de tri (compostage collectif, cartons, verre et emballages) seront géolocalisés.

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023

ID : 083-200004802-20231010-231010_16-DE



Annexe n°1 : Evolution des tonnages des ordures ménagères de 1980 à 2022.

Annexe n°2 : Evolution des tonnages issus de la collecte sélective en PAV de 1997 à 2022.

Annexe n°3 : Evolution des tonnages issus de la déchetterie de Tourrettes de 2006 à 2022.

Annexe n°4 : Evolution des tonnages issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt de 2013 à 2022.

Annexe n°5 : Evolution des tonnages issus de la déchetterie automatique de 2018 à 2022.

Annexe n°6 : Evolution des tonnages de cartons de 2011 à 2022.

ANNEXE N°1 : ÉVOLUTION DU TONNAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES DE 1980 À 2022

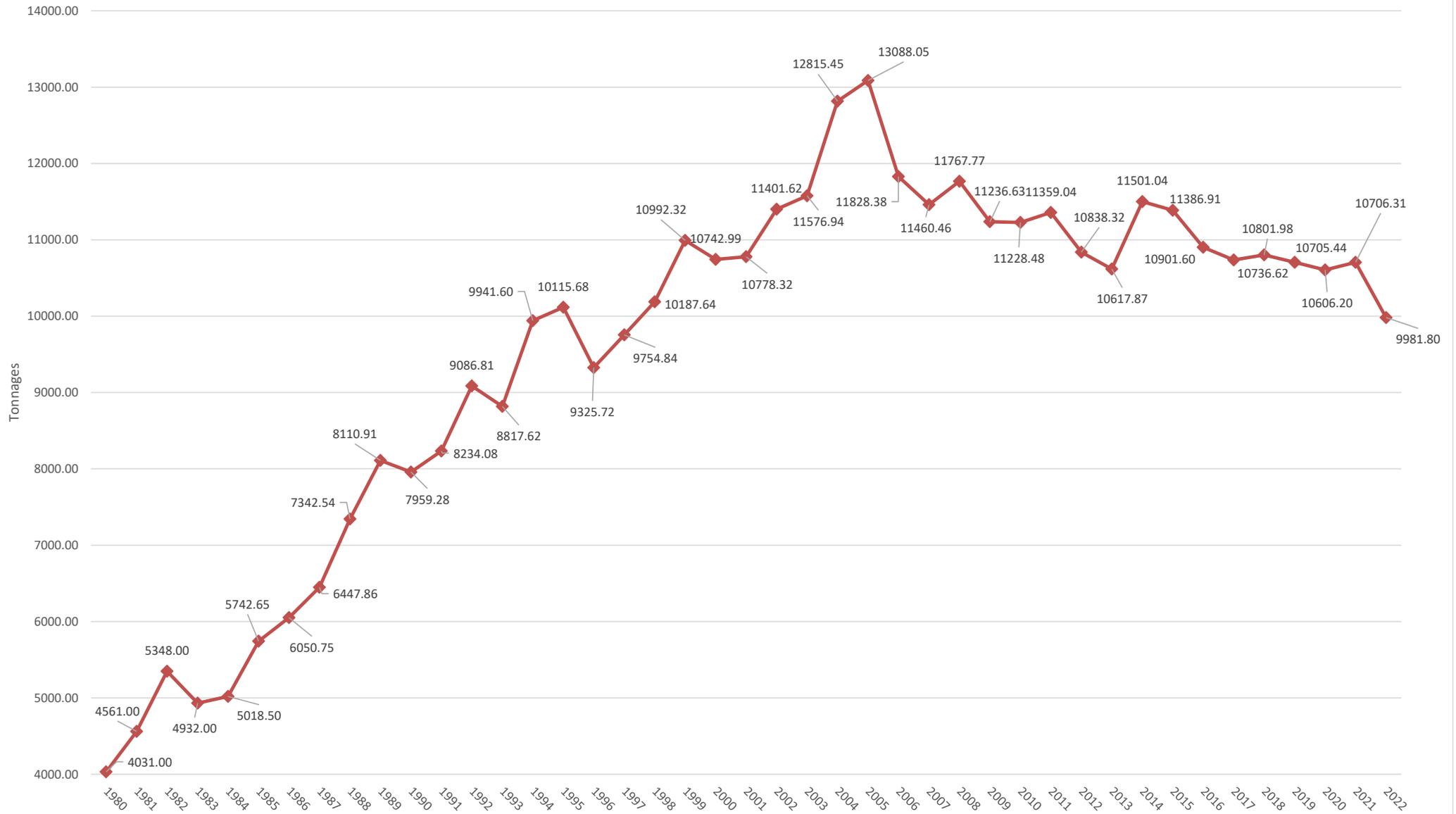
Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023

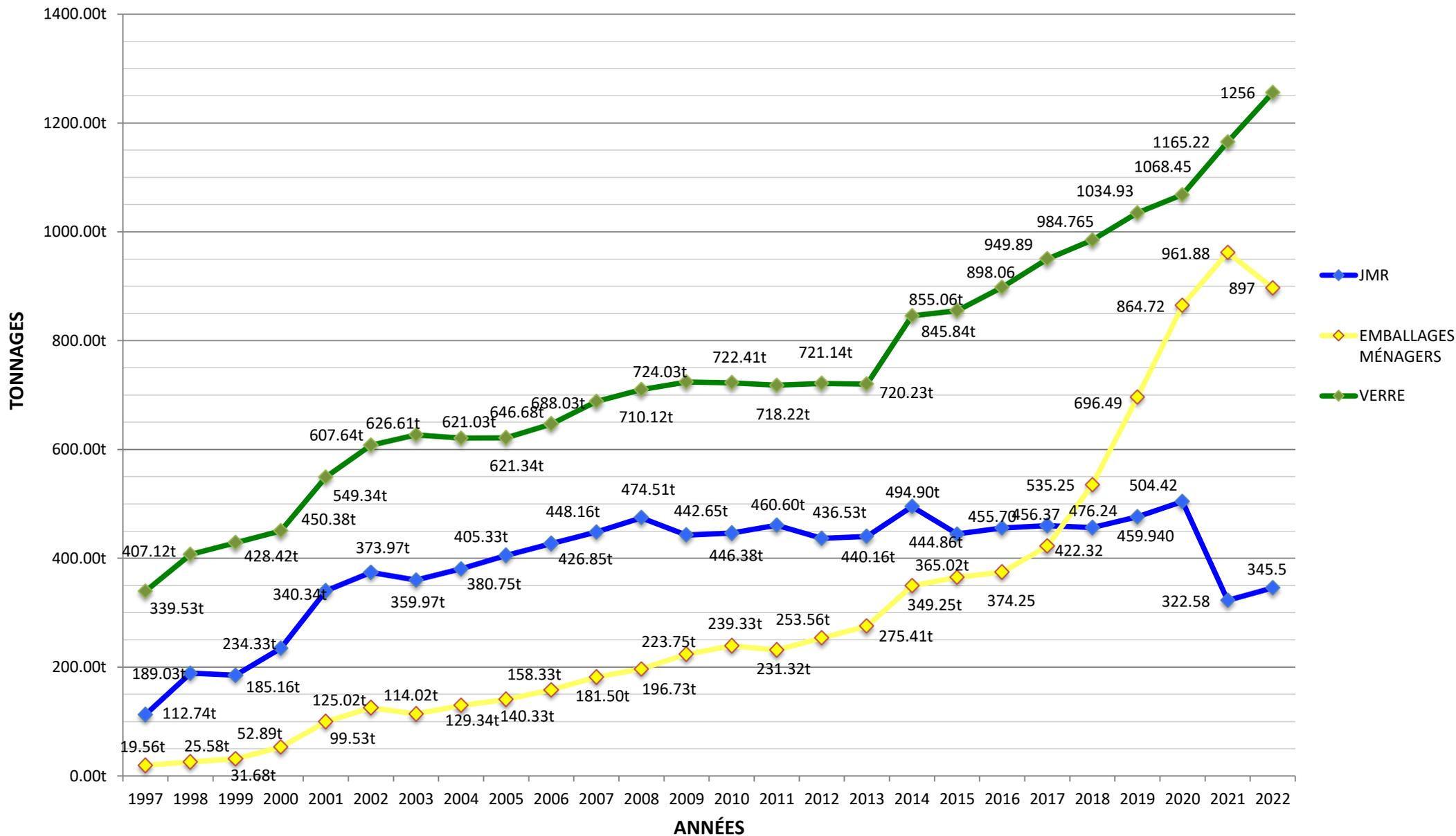


ID : 083-200004802-20231010-231010_16-DE



ANNEXE N°2 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE 1997 À 2022

Envoyé en préfecture le 16/10/2023
 Reçu en préfecture le 16/10/2023
 Publié le **16/10/2023**
 ID : 083-200004802-20231010-231010_16-DE



ANNEXE N°3 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA DÉCHETTERIE DE TOURRETTES DE 2007 À 2022

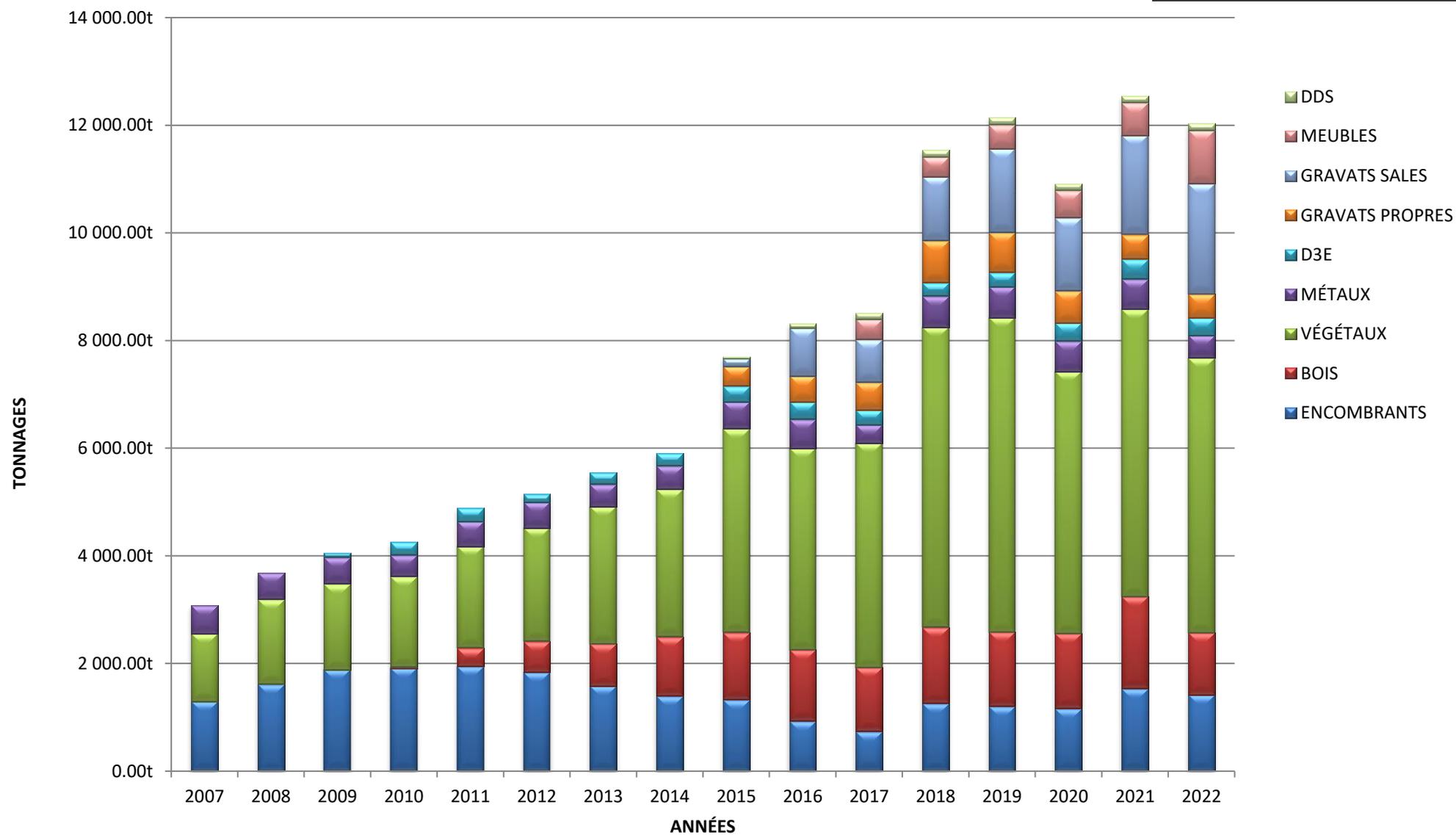
Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023



ID : 083-200004802-20231010-231010_16-DE



ANNEXE N°4 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA DÉCHETTERIE DE BAGNOLS EN FORET DE 2013 À 2022

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

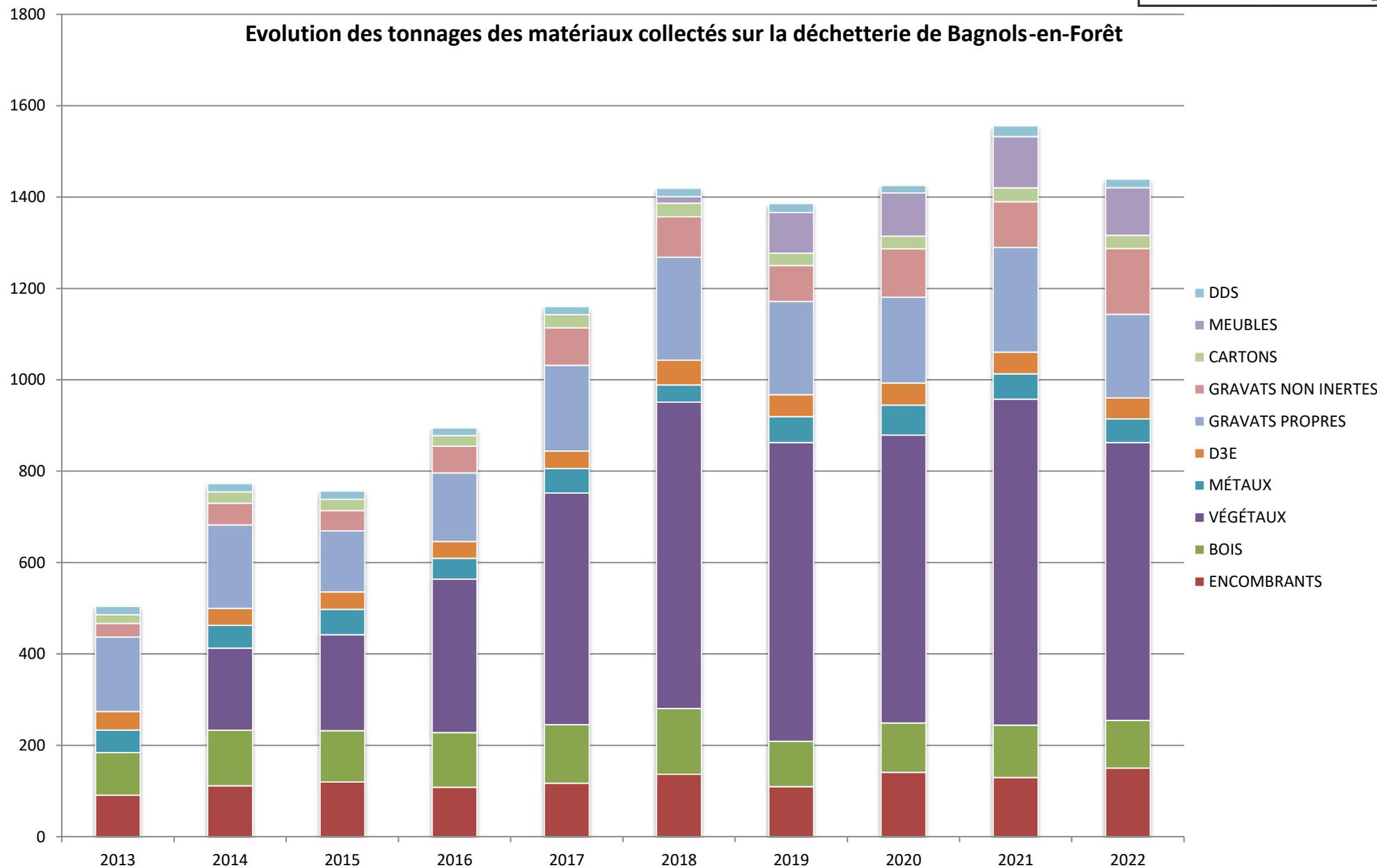
Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023

ID : 083-200004802-20231010-231010_16-DE



Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt



ANNEXE N°5 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA DÉCHETTERIE AUTOMATIQUE DE 2018 à 2022

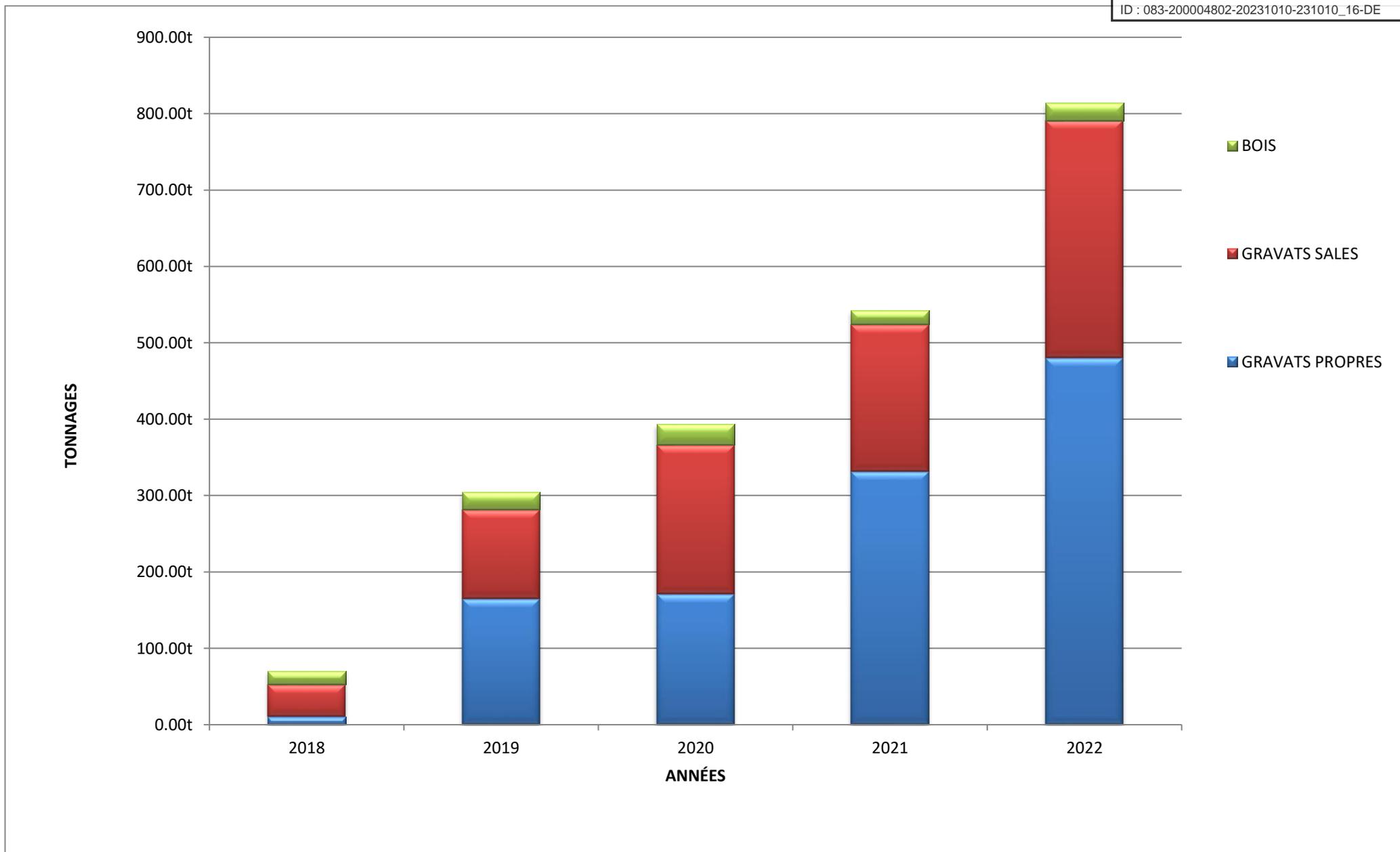
Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023



ID : 083-200004802-20231010-231010_16-DE



ANNEXE N°6 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DES COLLECTES DE CARTONS DE 2011 À 2022 (cartons des entreprises et des particuliers)

Envoyé en préfecture le 16/10/2023
Reçu en préfecture le 16/10/2023
Publié le 16/10/2023
ID : 083-200004802-20231010-231010_16-DE

